

Bulletin du Conseil communal

N° 15



Lausanne

Séance du 20 mai 2014 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 20 mai 2014

15^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 20 mai 2014, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente**Sommaire**

Deuxième partie	1050
Métamorphose Centre sportif des Plaines-du-Loup. Assainissement et transformation de la patinoire de la Pontaise. Stade olympique de la Pontaise. Aménagement d'installations pour la pratique du inline skater hockey	
Préavis N° 2014/7 du 27 février 2014	1050
Rapport.....	1058
Discussion	1060
Centre sportif de Pierre-de-Plan. Désaffectation du terrain de football. Réalisation de trois courts de tennis, d'un terrain de football ouvert à tous et de neuf pistes pour la pratique de la pétanque et des jeux de boules. Centre omnisports de Grand-Vennes. Réfection et mise en conformité du terrain de football en gazon naturel	
Préavis N° 2014/6 du 13 février 2014	1062
Rapport.....	1069
Discussion	1072
Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Riponne : rendre la place aux habitants, c'est bien. Associer les commerçants, ce serait mieux ! »	
Développement photocopié.....	1074
Discussion	1076
Réponse de la Municipalité	1077
Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts : « La Municipalité veut 'fonctionnariser' les vignobles de la ville : dans quel intérêt ? »	
Développement photocopié.....	1090
Discussion	1092
Réponse de la Municipalité	1092

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Laurianne Bovet, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Denis Corboz, Philippe Ducommun, Claude-Nicole Grin, Christiane Jaquet-Berger, Evelyne Knecht, Fabrice Moscheni, Nkiko Nsengimana, Roland Philippoz, Florian Ruf.

Membres présents	88
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Métamorphose**Centre sportif des Plaines-du-Loup****Assainissement et transformation de la patinoire de la Pontaise****Stade olympique de la Pontaise****Aménagement d'installations pour la pratique du inline skater hockey**

Préavis N° 2014/7 du 27 février 2014

Sports, intégration et protection de la population, Travaux

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'605'000 francs destiné à financer, d'une part, des travaux d'assainissement et de transformation de la patinoire de la Pontaise et, d'autre part, l'aménagement, sur le site du Stade olympique de la Pontaise, d'installations pour la pratique du inline skater hockey, afin de maintenir ces activités durant la phase transitoire devant mener à la réalisation du Centre sportif des Plaines-du-Loup, tel que prévu dans le cadre du projet Métamorphose. Elle demande aussi, pour 2014, un crédit spécial de fonctionnement de 6'000 francs.

2. La patinoire de la Pontaise**2.1. Historique**

Au début des années soixante, l'extension des surfaces de glace du Parc de Montchoisi fait l'objet de demandes du Conseil communal. Cette idée se heurte à des problèmes techniques, de prix et, surtout, à une forte opposition des habitants du quartier. Dans son préavis N° 137 du 13 septembre 1963¹, la Municipalité propose d'aménager une patinoire dans l'espace libre à l'intérieur de l'anneau du vélodrome de la Pontaise. Outre la mise en valeur d'un espace libre non utilisé durant la période hivernale, ce projet permet d'éviter d'immobiliser un autre terrain et participe à la politique de l'époque visant à décentraliser les équipements sportifs et à répondre aux besoins de la zone nord de la ville, alors en pleine expansion. Il ne suscite aucune opposition lors de sa mise à l'enquête, les seules craintes exprimées concernant la concurrence que pourrait exercer cette nouvelle patinoire sur celle de Montchoisi². Les travaux prévoient la réalisation d'une dalle en béton de 1800 m² (60 x 30 mètres, soit les dimensions nécessaires pour l'homologation des matches

¹ Préavis N° 137, du 13 septembre 1963, « Patinoire de la Pontaise. Aménagement. », Bulletin du Conseil communal (BCC) 1963, pp. 862-869 et 919-921.

² En 1963, le Parc de Montchoisi est exploité par la « Société fermière de la Patinoire et Piscine de Montchoisi ». Sa communalisation est effective en 1981 (Cf. rapport-préavis N° 65, du 9 mars 1979, « Patinoire et piscine de Montchoisi. Modification de la forme d'exploitation. Réponse à la motion Jean-Pierre Kohli. », BCC 1979, pp. 791-804 et 907-911).

de hockey sur glace), qui servira de support à la glace, la réalisation d'un bâtiment pour y abriter la salle des machines et une sous-station électrique, ainsi que l'amélioration des vestiaires du vélodrome (adjonction d'un chauffage) pour y accueillir les futurs utilisateurs. La patinoire de la Pontaise est inaugurée en octobre 1964. En 1994, dans le cadre de mesures d'économies, sa fermeture est annoncée. Toutefois, devant l'ampleur des réactions de la population et des milieux sportifs, cette décision est annulée³.

2.2. Utilisateurs

La patinoire de la Pontaise est exploitée de la mi-octobre à la mi-mars, soit, en moyenne, 150 jours par année. Elle accueille des patineurs occasionnels, des clubs de patinage et de hockey sur glace, ainsi que des élèves des écoles lausannoises. Ces derniers représentent pratiquement 50 % des 15'000 entrées annuelles. Sa fréquentation est largement tributaire des aléas météorologiques. Bien que de plein air, cette patinoire permet la tenue de matches de hockey sur glace des championnats corporatifs et juniors. Ainsi, ce ne sont pas moins de 19 équipes de 14 clubs qui ont disputé 134 matches, lors de la saison 2012-2013.

3. Travaux à entreprendre à la Pontaise

Dans le cadre du projet Métamorphose, la patinoire de la Pontaise sera maintenue. Couverte, elle deviendra l'élément central du futur Centre sportif des Plaines-du-Loup, qui comprendra également les installations nécessaires à la pratique du hockey inline⁴. Cependant, la réalisation de cet équipement sportif n'est prévue que lors de la troisième étape de l'écoquartier des Plaines-du-Loup⁵. Une phase transitoire, jusqu'à la réalisation, à l'horizon 2020, du Centre sportif des Plaines-du-Loup, s'avère nécessaire. En effet, l'état actuel de la patinoire, qui n'a pas connu de travaux de modernisation ou de transformation depuis sa mise en service, ne permet pas de tenir jusque là. En fait, l'ouverture de la patinoire pour la saison 2014-2015 est conditionnée aux travaux présentés dans ce préavis. A cela s'ajoute la nécessité de changer le système de production de froid, afin de permettre la réalisation des premières étapes de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

3.1. Changement du système de production de froid

Le système de réfrigération mis en place à la patinoire de la Pontaise est un système en circuit fermé utilisant l'ammoniac (NH₃) comme agent réfrigérant. Deux compresseurs rotatifs, à refroidissement à eau, envoient l'ammoniac, sous forme gazeuse, dans 338 tubes noyés dans la dalle de la patinoire, permettant ainsi la formation et le maintien de la glace. L'eau de refroidissement des compresseurs sert également à la fonte de la neige récoltée lors de l'entretien de la glace au moyen d'une surfaceuse-lisseuse. A l'issue de la période d'exploitation, l'ammoniac est aspiré des tubes pour être stocké dans un réservoir spécial.

La quantité d'ammoniac nécessaire à la production de froid, 2'800 kg, fait de la patinoire de la Pontaise une installation à risques selon l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)⁶. Outre la nécessité de prendre des mesures de sécurité particulières, cette situation restreint fortement les possibilités de densification de l'habitat et de création de nouveaux équipements dans un rayon de 500 m autour de la patinoire. Cela pourrait compromettre la réalisation d'une partie de l'écoquartier des Plaines-du-Loup ou, pour le moins, nécessiter d'importantes modifications du projet. Toutefois, en changeant l'actuel système de production de froid par un système sans ammoniac, l'ensemble de ces restrictions serait levé et tout danger supprimé.

Or, depuis sa mise en service en 1964, le système de réfrigération de la patinoire de la Pontaise est resté le même. Bien qu'entretenu avec soin, sa longévité en est la preuve, il arrive en fin de vie. Le remplacement de certaines pièces n'est plus assuré et le coût des

³ BCC 1994, tome II, pp. 1014-1016.

⁴ Préavis N° 2013/27, du 27 juin 2013, « Projet Métamorphose. Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière. (...) », BCC à paraître, chapitre 2.

⁵ Ibidem.

⁶ Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), du 27 février 1991, RS 814.012.

travaux nécessaires pour la présentation du réservoir d'ammoniac à la prochaine inspection décennale, en 2014, s'élève à plus d'une dizaine de milliers de francs. De plus, outre le fait que ce système, datant du début des années soixante, s'avère extrêmement gourmand en énergie, l'OPAM demande expressément aux détenteurs de telles installations de prendre toutes les mesures propres à diminuer le risque qu'elles représentent⁷. Les conditions sont donc réunies pour procéder à son remplacement.

Le choix du nouveau moyen de réfrigération s'est porté sur un procédé utilisant l'eau glycolée comme fluide réfrigérant. Pour des raisons de sécurité et d'incompatibilité, le passage à ce nouveau système nécessite l'assainissement, le démontage et le remplacement de l'ensemble des anciens équipements de production de froid. C'est ainsi que les tubes, noyés dans la dalle, seront nettoyés et scellés. Un tapis glacier, constitué de tuyaux reliés les uns aux autres et formant un circuit fermé, sera posé sur la dalle. Il sera raccordé à des collecteurs qui seront eux-mêmes branchés à une pompe à eau, à différents réservoirs et, finalement, au groupe de froid. Le tout sera disposé aux abords immédiats de la piste. Relevons que le Service des sports veillera à ce que, dans la mesure du possible, le groupe de froid puisse être réutilisé dans la patinoire qui constituera le noyau du futur Centre sportif des Plaines-du-Loup.

L'installation de ces différents équipements, ainsi que du tapis glacier nécessitera des travaux de maçonnerie sur une partie du pourtour de la patinoire.

3.2. Bâtiment technique

Après le démantèlement des installations de production de froid (compresseurs, réservoir d'ammoniac, tuyauteries) le bâtiment technique, abritant la salle des machines, sera aménagé, afin d'accueillir l'atelier du mécanicien du Service des sports. Ce collaborateur se trouve actuellement dans des locaux, situés sous les gradins nord du vélodrome, qui ne répondent plus aux normes de sécurité pour ce type d'activités. Ces aménagements consisteront essentiellement en des travaux de maçonnerie, d'installation électrique et de menuiserie (extérieure et intérieure). Les équipements, spécifiques aux travaux de mécanique, seront déménagés et réutilisés.

3.3. Vestiaires

Les vestiaires mis à disposition du public, des clubs et des écoles datent de la réalisation de la patinoire. Ceux situés sous la piste du vélodrome, au nombre de six et accueillant les équipes, sont équipés de chauffe-eau à gaz pour les douches. Ces appareils, du fait de leur conception et de leur âge, ne sont plus admis et doivent être retirés. Le caractère transitoire des aménagements prévus à la Pontaise et le coût d'une rénovation complète des vestiaires ont milité pour une solution simple et provisoire. Un container « bloc chauffage », comprenant un brûleur à gaz, un boiler à grande capacité (600 l) et un système arrivée/distribution d'eau, sera loué pour la durée de la période d'ouverture de la patinoire et installé à proximité immédiate des vestiaires. Le raccordement de ce container aux vestiaires nécessitera des travaux d'installation sanitaire (pose de conduites). Les chauffe-eau seront démontés et les conduites de gaz neutralisées.

3.4. Installations électriques

Le tableau électrique, de même que l'ensemble du système d'alimentation électrique du site, n'ont jamais été changés ou modernisés depuis leur mise en service et certaines pièces les constituant ne sont plus disponibles sur le marché. Dans le cadre des travaux d'aménagement du bâtiment technique, un nouveau tableau électrique sera installé et l'alimentation du site remise à niveau.

⁷ Article 3, alinéa 1 OPAM.

3.5. Equipements sportifs

Le tapis glacier qui sera posé sur la dalle, qui constitue actuellement la patinoire, nécessitera l'acquisition et l'installation d'une nouvelle bordure (rink). L'ancienne bordure, achetée dans les années 80, sera démontée et, du fait de son état, détruite.

3.6. Contrôle d'entrée

Depuis 2013, les piscines lausannoises, de même que la patinoire de Montchoisi, sont toutes équipées d'un système de contrôle d'accès et de distribution automatique des titres d'entrée⁸. La mise en place de ce système s'est accompagnée d'un nouveau concept de billetterie. Ainsi, les cartes multi-entrées à poinçonner ont été remplacées par des cartes électroniques rechargeables. Le contrôle de ces cartes (et le débit du nombre d'entrées) se fera à l'avenir grâce à un appareil installé au bord de la patinoire, qui permettra également le contrôle des abonnements au porteur. Pour des raisons d'économie, l'actuel distributeur de tickets ne sera, quant à lui, pas remplacé.

4. Aspects financiers de l'assainissement et de la transformation de la patinoire

Les montants indiqués ci-dessous sont basés sur des offres reçues par le Service des sports.

4.1. Coût des travaux

1. TRAVAUX PREPARATOIRES		Fr. 170'000.-
CFC 11	Déblaiement, préparation du terrain (installation de froid)	Fr. 120'000.-
CFC 14	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (ammoniac)	Fr. 50'000.-
2. BATIMENT		Fr. 50'000.-
CFC 25	Installations sanitaires	Fr. 50'000.-
3. EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION		Fr. 10'000.-
CFC 33	Installations électriques	Fr. 10'000.-
4. AMENAGEMENTS EXTERIEURS		Fr. 1'050'000.-
CFC 41	Constructions (travaux de maçonnerie)	Fr. 50'000.-
CFC 42	Equipements sportifs (rink)	Fr. 140'000.-
CFC 44	Installations (installations électriques et de réfrigération)	Fr. 860'000.-
6. RESERVE		Fr. 100'000.-
TOTAL		<u>Fr. 1'380'000.-</u>

4.2. Aspects énergétiques et développement durable

Le remplacement de l'ammoniac par de l'eau glycolée, s'il a un impact positif sur l'environnement (suppression, au sens de l'OPAM, du caractère dangereux du site), n'améliorera pas nettement le bilan énergétique de la patinoire de la Pontaise. Les nouveaux équipements de réfrigération et le nouveau tableau électrique seront plus efficaces et moins gourmand en énergie. Cependant, quel que soit le système de réfrigération retenu, une patinoire extérieure est soumise aux aléas de la météo et voit sa consommation électrique augmenter fortement en raison de la chaleur ou de la pluie. Une solution simple et économique consiste à n'exploiter une telle installation que lorsque les conditions climatiques sont favorables. C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de reporter

⁸ La mise en place d'un système de contrôle d'accès, commun à l'ensemble des piscines lausannoises et compatible avec ceux des piscines de la région, a été annoncée dans le rapport-préavis N° 2009/67, du 16 décembre 2009, « Bellerive-Plage (...). », BCC 2009-2010, pp. 460-485. Relevons que, depuis, le Centre intercommunal de glace de Malley a été équipé du même système de contrôle d'accès. La compatibilité avec les patinoires de Montchoisi et de la Pontaise devrait être effective cette année.

l'ouverture de la patinoire de la Pontaise au premier samedi du mois de novembre, soit deux semaines plus tard qu'actuellement. S'agissant de l'impact de cette mesure sur les utilisateurs, le Service des sports estime, au vu de son expérience, que celui-ci sera faible.

La Municipalité tient à relever que, si l'impact énergétique et écologique d'une patinoire est élevé, son impact social l'est également. De fait, l'installation de la Pontaise, qui permet à de nombreux clubs corporatifs de pratiquer le hockey sur glace, offre aussi la possibilité, à des écoliers de découvrir ce sport ou le patinage et, à un public, issu majoritairement du quartier ou de ses environs proches, de profiter d'un lieu de rencontre et de détente. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de la maintenir et, dans le cadre de Métamorphose, de la développer.

5. Le inline skater hockey

5.1. Historique

Le inline skater hockey, plus communément connu en Suisse sous le nom de inline hockey, est une discipline sportive récente, issue de la vague du roller inline des années 1990. Elle tient ses origines de l'Amérique du Nord. Ses règles sont proches de celles du hockey sur glace, à l'exception de l'absence de hors-jeu et des équipes de cinq joueurs (contre six pour le hockey sur glace). La surface de jeu, rigide et lisse est marquée de la même façon que celle du hockey sur glace, pour des dimensions moyennes de 40m x 20m. Ce sport peut être pratiqué en plein air ou en salle. Les similitudes avec le hockey sur glace sont encore nombreuses : charges et contacts physiques intentionnels autorisés, matches divisés en trois périodes de 20 minutes, etc. En fait, la seule différence majeure provient, outre, bien entendu, de la surface de jeu et des patins (patins aux roues alignées), de l'utilisation d'une balle et non d'un palet. Au niveau international, le inline skater hockey est organisé et géré par l'International Inline Skater Hockey Federation, dont les membres sont l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Grande-Bretagne, Israël, le Pakistan, les Pays-Bas, la Pologne, la Russie et la Suisse. Dans notre pays, l'organe fédérateur est la Fédération suisse de inline hockey (FSIH), membre de Swiss Olympic. Ce sport est également reconnu comme discipline Jeunesse & Sport par la Confédération.

Pour des raisons de commodité et pour reprendre l'usage prévalant dans notre pays, le terme « inline hockey » désignera dans la suite de ce texte le inline skater hockey.

5.2 Le Roller Lausanne-Sports

En 1997, le Roller Lausanne-Sports (ci-après RLS), section de rink-hockey de l'association omnisports Lausanne-Sports, décide de développer en son sein la pratique du inline hockey et met sur pied un tournoi qui, non seulement rencontre un très grand succès, mais, surtout, permet la création d'une équipe aux couleurs du club. Dès 1998, le RLS peut aligner une équipe dans le championnat national de 1^{ère} ligue et une dans celui dévolu aux juniors. De 2000 à 2010, il participe au championnat national de LNB. Aujourd'hui, le RLS évolue dans les championnats de 1^{ère} et 2^{ème} ligues et dans celui dédié aux juniors. Il est également actif lors de la « Semaine olympique ». A moyen terme, il ambitionne de retrouver une place en LNB et d'inscrire une équipe de jeunes dans chacune des catégories de jeux (Juniors 15-18 ans, Novices 12-15 ans, Minis 9-12 ans). Quant au rink-hockey, faute d'un nombre suffisant de pratiquants, il disparaît du RLS au début des années 2000.

Dès leurs débuts, les joueurs de inline hockey ont pu bénéficier d'une installation qui leur était entièrement dédiée. Située sur un ancien terrain de rink-hockey, la bulle gonflable de la Blécherette permettait une utilisation annuelle et par tout temps.

6. Travaux à entreprendre sur le site du Stade olympique

Aujourd'hui, la halle gonflable de la Blécherette est en bout de course. Du fait de son âge, l'enveloppe ne pourra plus être réparée en cas de problème majeur. Quant aux compresseurs nécessaires à son fonctionnement, ils sont d'une technologie totalement dépassée et sont extrêmement gourmands en énergie. D'un point de vue sportif, cet

équipement ne répond plus aux besoins de ses utilisateurs et n'est plus homologué par la FSIH (le club bénéficie actuellement de dérogations, qui arrivent à échéance en 2014). Dans le cadre du projet Métamorphose, le inline hockey est prévu d'intégrer le futur Centre sportif des Plaines-du-Loup. Toutefois, cet équipement sportif n'est prévu que dans le cadre de la troisième étape de réalisation de l'écoquartier des Plaines-du-Loup⁹. Une phase transitoire, jusqu'à la construction, à l'horizon 2020, du Centre sportif des Plaines-du-Loup, est donc nécessaire. Celle-ci consistera en l'aménagement, sur le terrain situé sur le site de la Pontaise, entre le Stade olympique et la patinoire, des équipements, en plein air, nécessaires à la tenue des matches et des entraînements du RLS. Des vestiaires, existants, dans l'enceinte du Stade olympique, seront mis à disposition du club.

6.1. Aménagements du terrain

Anciennement terrain d'entraînement, le terrain dit « en sable » du Stade olympique de la Pontaise sert aujourd'hui de parking, de lieu de stockage d'équipements en lien avec l'exploitation du stade ou de site de réception lors d'Athletissima. Il est également utilisé pour pré-positionner des véhicules d'urgence, lors de certains matches de football. Goudronné et d'une surface de 4'736 m², il peut accueillir sans problème un terrain de inline hockey (800 m²). Toutefois, du fait de l'utilisation de l'entier de la surface notamment lors d'Athletissima, les équipements de inline hockey seront amovibles.

Le sol pouvant être utilisé tel quel, seule une bordure (rink) devra être installée. D'un matériau très résistant aux chocs, ininflammable et imputrescible, le rink sera aux normes de la FSIH. Le marquage des lignes de jeu se fera au moyen d'une peinture résistante aux UV et aux conditions atmosphériques.

6.2. Installations électriques et éclairage

Afin de permettre des entraînements et des matches tout au long de l'année, deux mâts avec projecteurs seront installés à l'extrémité nord-est du terrain et raccordés au système électrique du Stade olympique de la Pontaise.

6.3. Equipements sportifs

Outre d'un rink, le terrain sera équipé de buts et de bancs conformes aux normes de la FSIH. Amovibles, ces équipements sportifs seront stockés dans des containers placés à proximité immédiate du terrain.

6.4. Vestiaires

Les vestiaires, nécessaires à l'accueil du RLS et des équipes « visiteurs » (matches et tournois), existent d'ores et déjà dans l'enceinte du Stade olympique de la Pontaise. Leur mise à disposition ne nécessitera aucuns frais ou travaux particuliers.

7. Aspects financiers des aménagements en faveur du inline hockey

Les montants indiqués ci-dessous sont basés sur des offres reçues par le Service des sports.

7.1. Coût des travaux

4. AMENAGEMENTS EXTERIEURS			Fr. 195'000.-
CFC 41	Constructions (construction légère préfabriquée)	Fr.	20'000.-
CFC 42	Equipements sportifs (dont rink, bancs, buts et containers)	Fr.	135'000.-
CFC 44	Installations (installation électrique/éclairage)	Fr.	25'000.-
CFC 46	Petits tracés (marquage du terrain)	Fr.	15'000.-
6. RESERVE			Fr. 30'000.-
TOTAL			<u>Fr. 225'000.-</u>

⁹ Préavis N° 2013/27, du 27 juin 2013, « Projet Métamorphose. Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière. (...) », BCC à paraître, chapitre 2.

8. Incidences sur le budget**8.1. Conséquences sur le budget d'investissement***8.1.1. Récapitulatif des coûts*

Assainissement et transformation de la patinoire	Fr. 1'380'000.-
Aménagements en faveur du inline hockey	Fr. 225'000.-
TOTAL	<u>Fr. 1'605'000.-</u>

8.1.2. Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2014 à 2017 prévoit un montant de 1'596'000 francs pour la réalisation des travaux présentés ci-dessus. La différence provient de la nécessité d'assainir et de transformer le système de chauffage de l'eau des vestiaires de la patinoire de la Pontaise.

8.1.3. Subventions

Les travaux présentés dans ce préavis feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fondation « Fonds du sport vaudois ». Les éventuelles aides perçues seront portées en amortissement du crédit sollicité.

8.1.4. Conséquences sur le budget d'investissement – Tableau

(en milliers de francs)	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements	1'605	0	0	0	1'605
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0
Total net	1'605	0	0	0	1'605

8.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement*8.2.1 Charges d'intérêts*

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2,75%, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de 1'605'000 de francs, s'élèvent à 24'300 francs par an, à compter de l'année 2015.

8.2.2 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, à savoir dix ans, les charges d'amortissement s'élèvent à 160'500 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2015.

8.2.3 Charges d'exploitation

L'entretien du nouveau système de production de froid de la patinoire nécessitera la conclusion d'un contrat ad hoc auprès du fournisseur, pour un montant annuel de 12'500 francs. Dit montant correspond aux contrats et frais d'entretien de la patinoire, inscrits actuellement au budget de fonctionnement du Service des sports. Quant à la location du « bloc chauffage », elle s'élève à 15'000 francs pour la durée de la saison (cinq mois). La consommation de gaz nécessaire à son fonctionnement, dont le coût est estimé à 6'000 francs par saison, correspond à celle actuellement mesurée pour le chauffage des vestiaires. Cependant, seule l'exploitation effective de cet équipement durant une saison entière permettra de connaître le coût exact de ladite exploitation.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2014 à 2018 sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de francs)						
Charges d'exploitation	6	15.0	15.0	15.0	15.0	66.0
Charges d'intérêts	0.0	24.3	24.3	24.3	24.3	97.2
Amortissement	0.0	160.5	160.5	160.5	160.5	642.0
Total charges suppl.	6	199.8	199.8	199.8	199.8	805.2
Diminution de charges	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Revenus	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Total net	6.0	199.8	199.8	199.8	199.8	805.2

8.2.4 Crédit spécial de fonctionnement

Compte tenu du fait qu'aucun montant n'a été inscrit au budget 2014 pour couvrir la location et l'utilisation du « bloc chauffage » des vestiaires de la patinoire de la Pontaise, un crédit spécial de fonctionnement, équivalent à deux mois d'exploitation, soit 8'400 francs (location et consommation de mazout), doit être demandé pour l'année 2014. Des diminutions de charges (consommation de gaz), équivalentes à celles estimées pour une période de deux mois, soit 2'400 francs, doivent également être prises en considération et inscrites audit budget 2014. De ce fait, le crédit spécial net de fonctionnement s'élève à 6'000 francs.

9. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/7 de la Municipalité, du 27 février 2014 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'605'000 francs destiné à financer, d'une part des travaux d'assainissement et de transformation de la patinoire de la Pontaise et, d'autre part, l'aménagement, sur le site du Stade olympique de la Pontaise, d'installations pour la pratique du inline skater hockey ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de dix ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;

5. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2014, afin de permettre la location et l'exploitation du « bloc chauffage » des vestiaires de la patinoire de la Pontaise, un crédit spécial de fonctionnement de 6'000 francs, à répartir comme suit :

2101.316 Loyers et redevances d'utilisation Fr. 6'000.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Sylvain Jaquenoud*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur, Valéry Beaud (Les Verts), Maurice Calame (PLR), Jean-Pascal Gendre (PLR), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Pedro Martin (Soc.), Pitton Blaise Michel (Soc.), Johan Pain (La Gauche), Philipp Stauber (UDC).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sport, intégration et protection de la population.

Rapport polycopié de M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur

Président-rapporteur : M. Vincent ROSSI

Membres : MM. Valéry BEAUD, Maurice CALAME-LONGJEAN, Jean-Pascal GENDRE, Jean-Daniel HENCHOZ, Pedro MARTIN (en remplacement de M. Y. Adam), Johan PAIN (en remplacement de M. D. Payot), Blaise Michel PITTON, Philipp STAUBER

Excusé : M. Philippe MIVELAZ

Pour SIPP : MM. Marc VUILLEUMIER, Conseiller municipal (Service des sports), Robert MOHR, adjoint au chef de service

Pour Travaux : M. Pierre IMHOF, chef de projet Métamorphose

Notes de séance : M. Nicolas PITTET, adjoint au chef de service

Lieu : salle de conférence N° 157 du bâtiment administratif de Flon-Ville

Date : le 7 avril 2014

Début et fin de la séance : 15 h-16 h 30

Le préavis propose de financer des installations provisoires sur le site des Grandes-Roches, à peu de chose près à l'emplacement du futur Centre sportif des Plaines-du-Loup. Il s'agit d'une part de prolonger la vie de la patinoire de la Pontaise en remplaçant des équipements de froid et les vestiaires atteints par la limite d'âge et, d'autre part, d'aménager un terrain de *inline skate* (hockey sur patins à roulettes in-line) à côté du stade de la Pontaise. La halle gonflable de la Blécherette sera dégonflée et supprimée.

Les besoins d'équipements sportifs de proximité sont reconnus par les commissaires qui approuvent leur rôle social et leur usage notamment scolaire et sportif. L'importance de maintenir des installations de ce type dans ce quartier, sans interruption d'ici le Centre sportif définitif, est également reconnue. De nombreux matchs de championnat corporatifs et juniors sont tenus chaque année à la patinoire de la Pontaise (134 matches en 2012-2013, sur 150 jours d'ouverture).

En revanche, trois aspects ont retenu l'attention particulière des commissaires: la planification générale des investissements sportifs et leur coûts, la transition entre le transitoire et le définitif pour les projets de ce préavis et enfin l'aspect énergétique des équipements.

Planification des investissements sportifs et coûts

Certains commissaires ont déploré un manque de vision présentant l'avenir des patinoires lausannoises ou plus généralement des équipements sportifs, ou alors ont demandé une réactualisation de la planification des investissements en matière d'infrastructures sportives, de manière à pouvoir disposer d'une vision d'ensemble.

Ces demandes ont été entendues mais sont restées sur des réponses en *corner*. En effet, un postulat devrait prochainement être traité sur ce sujet précis. M. le Municipal a cependant rappelé que le maintien d'une patinoire sur le site de la Pontaise n'est pas une nouveauté et qu'elle a toujours figuré dans les plans de la Municipalité. Par ailleurs, les trois patinoires de Malley seront maintenues et les travaux de Malley devront être achevés avant le début des travaux prévus aux Plaines-du-Loup, soit à fin 2019, pour que Malley puisse accueillir les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020.

D'autre part, le Centre sportif des Plaines-du-Loup devrait être achevé d'ici huit à dix ans, ce qui laisse un certain temps pour amortir l'investissement pour les équipements provisoires. Tous les équipements ne sont d'ailleurs pas perdus; les éléments de production de froid sont réutilisables: ils se présentent sous la forme de containers qui peuvent être facilement débranchés et déplacés. On peut donc espérer récupérer 400 à 500'000 francs des 1'380'000 francs investis dans la patinoire provisoire.

Au vu des 15'000 entrées annuelles à la patinoire de la Pontaise, un petit calcul sur 10 ans montre que cet investissement provisoire se monte à environ 9 francs par entrée, auxquels s'ajoutent les intérêts et diverses charges mineures.

Les comptes actuels de la patinoire (tableau 1 ci-contre) montrent un excédent de charge de près de 269'000 francs par an, soit environ 18 francs par entrée.

Au total, on approchera un coût pour la collectivité de 30 francs par entrée, ce qui est dans la fourchette normale des infrastructures sportives (comme la piscine de Mon-Repos).

DEPENSES ET RECETTES - PATINOIRE DE LA PONTAISE		
No compte	Intitulé du compte	Montant
RECETTES		
2101.35.434.411	Produits des entrées - soumis TVA	Fr. 5'510
2101.35.427.010	Loyers divers (non-soumis)	Fr. 30'964
DEPENSES		
2101.35.319.9	Cotisations et frais divers	Fr. 150
2101.35.318.4	Autres prestations de tiers	Fr. 1'069
2101.35.317.93	PML Participation du service à pl. parc	Fr. 320
2101.35.317.2	Indemnités de subsist. et d'habillement	Fr. 879
2101.35.315.3	Entretien d'installations	Fr. 11'569
2101.35.315.1	Entretien de véhicules	Fr. 3'000
2101.35.315.0	Entretien du mobilier, machines et mat.	Fr. 1'583
2101.35.314.0	Entretien des bâtiments	Fr. 23'128
2101.35.313.6	Fournitures pour véhicules	Fr. 661
2101.35.313.5	Produits de nettoyage	Fr. 770
2101.35.313.2	Carburants	Fr. 5'086
2101.35.313.0	Marchandises	Fr. 10'966
2101.35.312.3	Electricité et eau	Fr. 85'523
2101.35.312.2	Frais de chauffage	Fr. 27'993
2101.35.311.4	Achats d'installations	Fr. 3'105
2101.35.311.1	Achats de machines et matériel	Fr. 1'858
2101.35.304.0	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 13'137
2101.35.303.1	Cotisations AVS et AC	Fr. 8'542
2101.35.301.0	Traitements	Fr. 104'931
TOTAL RECETTES		Fr. 36'474
TOTAL DEPENSES		Fr. 305'270
EXCEDENT DE CHARGES		Fr. 268'796

Tableau 1 : Comptes 2013 de la Patinoire de la Pontaise – Extrait des comptes 2013 du Service des sports

A titre de comparaison, le montant fixé au Plan des investissements pour le Centre sportif des Plaines-du-Loup est de l'ordre de 16 millions de francs, dont 13 pour la future patinoire. M. le Municipal assure qu'aucun autre investissement ne sera nécessaire à la Pontaise d'ici la réalisation du Centre sportif des Plaines-du-Loup.

Transition entre le transitoire et le définitif

Certains commissaires se sont inquiétés de la compatibilité entre le lieu choisi pour les équipements provisoire et les travaux de construction du Centre sportif définitif. Il pourrait y avoir impossibilité de maintenir les équipements provisoires durant le chantier, si le Centre devait se trouver exactement où se trouve la patinoire actuelle. Il en découlerait la nécessité de refaire du provisoire de provisoire durant cette période. Un commissaire considère donc qu'il serait plus logique de réaliser les équipements définitifs sur des terrains libres, moins chers.

MM. le Municipal et le chef de projet Métamorphose ont insisté sur le fait que la proximité des deux équipements (actuel et futur) ne devrait pas poser de problème et ont exclu un hiatus dans la disponibilité de la patinoire. En effet, sa disponibilité sera l'une des clauses de la convention qui liera les entreprises mandatées pour la réalisation des travaux. La Municipalité prendra donc toutes les mesures nécessaires afin de garantir cette disponibilité.

Durant les étés de la période transitoire, la surface de la patinoire ne sera plus utilisable en raison de la présence du nouveau tapis de réfrigération. L'usage actuel est celui de jeunes jouant au basket. Les surfaces de jeu ne manquent pas dans le quartier, néanmoins certains commissaires regrettent cette perte temporaire.

Aspect énergétique des équipements

Certains commissaires se sont penchés sur la consommation énergétique des équipements, tout en regrettant l'absence de chiffre dans le préavis. Les chiffres fournis en séance permettent de se rendre compte de la consommation d'électricité du système de froid d'une patinoire : il s'agit de 600'000 kWh par an, soit l'équivalent d'environ 150 ménages. Le nouveau système ne sera pas moins gourmand que l'ancien. Une surface synthétique, beaucoup plus économe, a été envisagée en lieu et place de la glace, mais elle n'est pas compatible avec les activités de championnat. Le Centre sportif définitif devrait avoir une consommation moindre grâce au fait que sa glace sera abritée du soleil et de la pluie.

En ce qui concerne la halle gonflable, sa consommation annuelle se monte à 150'000 kWh par an en raison des pompes assurant la pression dans la bulle 24h/24. Cette consommation sera désormais évitée. La consommation de l'éclairage de la future piste de *inline skate* n'a pas été estimée. La séance se clôt alors que reprend le débat sur la planification des infrastructures sportives, débat qui devra être mené dans une autre commission.

Conclusions de la commission : Les conclusions ont été votées en bloc sans amendement.

Au vote, les conclusions du préavis N° 2014/07 sont acceptées par

7 « OUI »

0 « NON »

2 « Abstention ».

Discussion

M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Mon intervention concerne les installations de réfrigération de la patinoire. A la lecture du point 3.1., la Direction des sports évalue le remplacement de certaines pièces du système de production de froid à environ une dizaine de milliers de francs. En comparaison au 1,380 million de francs demandé par ce préavis, on peut se

demander si l'on ne devrait pas réparer plutôt que d'investir plus d'un million, avec comme seul argument la possibilité de réutiliser ce système de réfrigération pour les installations définitives qui verront le jour, en principe, à l'aube 2020, lorsque sera construit le futur centre sportif des Plaines-du-Loup.

Concernant le devis général qui nous est présenté, et qui est évalué à 1,380 million, étant entrepreneur, je suis toujours impressionné du manque de transparence de la présentation des différents CFC. On parle d'offres reçues par le Service des sports. Sous quelle méthode les appels d'offres ont-ils été lancés ? Est-ce que ce sont des appels d'offres publics ? Est-ce que ce sont des appels d'offres gré à gré ? Ou est-ce des appels d'offres qui ont eu besoin d'un autre artifice pour être lancés ?

Concernant les installations de inline skater hockey, j'ai bien compris que le terrain serait situé sur le terrain actuellement en sable qui sert au parcage des véhicules de la confrérie du Lausanne-Sport. Ce terrain sera goudronné, mais, apparemment, il ne sera pas couvert. J'aimerais savoir où joueront les équipes lorsqu'il pleuvra ou lorsque ce sera l'hiver.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Comme chacun l'aura compris, il s'agit d'une installation provisoire, comme le prévoyait le Plan des investissements, car la station actuelle n'est plus du tout aux normes.

Il y a la question de M. Gaudard sur le dispositif électrique, mais, surtout, il y a la question de la présence de l'ammoniac dans cette installation, qui présente des signes très inquiétants de vétusté et qu'il s'agit absolument de remplacer, aussi dans la perspective des diverses constructions qui vont s'ériger sur ce terrain ces prochaines années. Il ne s'agit donc pas que de l'équipement électrique pour faire fonctionner le froid ; c'est surtout l'équipement de réfrigération lié à l'ammoniac qui pose un véritable problème dans ce projet.

Par rapport aux offres reçues, quand on a des estimations, on nous dit qu'il faut faire des offres, et quand on a des offres, on nous dit que ce ne sont pas celles-ci. Ce sont des offres d'entreprises spécialisées dans ces domaines et c'est sur la base de ces offres qu'on a mentionné les chiffres dans le préavis ; les chiffres mentionnés dans les divers préavis concernant les sports ont toujours très bien tenu la route.

Quant au hockey inline, ils jouent actuellement de manière historique dans la bulle que certains d'entre vous connaissent, qui n'est maintenant plus adaptée. C'est un sport qui peut être joué à l'extérieur, le club le reconnaît, et c'est un peu comme le hockey sur glace lorsqu'il se passe à l'extérieur, comme à Montchoisi. C'est tout à fait admis par la ligue suisse qui s'occupe de ce sport. Lorsqu'il pleut, le match a lieu en plein air, comme d'innombrables sports qui se pratiquent en plein air.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je reviens sur les appels d'offres. Je n'ai pas eu la réponse de M. Vuilleumier. Est-ce que ces offres respectent la Loi sur les marchés publics ou est-ce qu'elles ont été adjugées ou demandées par gré à gré ?

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Comme je viens de le dire, ce sont des offres demandées à des entreprises qui travaillent régulièrement avec les services de la Ville. C'est sur la base de ces offres que les chiffres ont été mentionnés. Je le répète, et l'histoire le montre, ces chiffres tiennent à chaque fois la route.

La discussion est close.

M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur : – La commission a voté les conclusions en bloc, sans amendement, et s'est prononcée par 7 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le préavis est adopté avec quelques abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

– vu le préavis N° 2014/7 de la Municipalité, du 27 février 2014 ;

- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'605'000 francs destiné à financer, d'une part des travaux d'assainissement et de transformation de la patinoire de la Pontaise et, d'autre part, l'aménagement, sur le site du Stade olympique de la Pontaise, d'installations pour la pratique du inline skater hockey ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de dix ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;
5. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2014, afin de permettre la location et l'exploitation du « bloc chauffage » des vestiaires de la patinoire de la Pontaise, un crédit spécial de fonctionnement de 6000 francs, à répartir comme suit :

2101.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 6000.–
----------	------------------------------------	------------

Centre sportif de Pierre-de-Plan

Désaffectation du terrain de football

Réalisation de trois courts de tennis, d'un terrain de football ouvert à tous et de neuf pistes pour la pratique de la pétanque et des jeux de boules

Centre omnisports de Grand-Vennes

Réfection et mise en conformité du terrain de football en gazon naturel

Préavis N° 2014/6 du 13 février 2014

Sport, intégration et protection de la population

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'670'000 francs, afin de permettre, d'une part, de désaffecter le terrain de football de Pierre-de-Plan et de le remplacer par un Centre sportif comprenant trois courts de tennis, un terrain de football ouvert à tous et neuf pistes pour la pratique de la pétanque ainsi que des jeux de boules et, d'autre part, de procéder à la réfection et à la mise en conformité du terrain de football en gazon naturel de Grand-Vennes.

2. Du tennis du Calvaire au Centre sportif de Pierre-de-Plan

2.1 Tennis Club Montcharmant

En 1956, à la suite d'une demande de la société de développement La Sallaz-Vennes, la Municipalité décide d'aménager deux courts de tennis et de construire un bâtiment-vestiaires à l'avenue de la Sallaz, plus particulièrement sur le réservoir d'eau du Calvaire¹⁰, sis à l'angle du chemin des Falaises et de l'avenue de la Sallaz. En 1976, le bâtiment-vestiaires est agrandi et aménagé en club house. Le Tennis Club Montcharmant (ci-après TCM), né en 1962 de la fusion du Tennis Club La Sallaz et du Tennis Club Mutuelle

¹⁰ Préavis du 8 juin 1956, « Aménagement de deux courts de tennis, d'une place de jeux pour enfants et construction d'un bâtiment-vestiaires à l'avenue de la Sallaz. », Bulletin du Conseil communal (BCC) 1956, pp. 570-572 et 761-763. La place de jeux, ne sera, quant à elle, pas réalisée.

Vaudoise Assurances, premiers utilisateurs du site, en est l'actuel locataire. Comprenant plus d'une centaine de membres, le TCM est un club fort actif auprès de toutes les catégories d'âge. Il organise et participe aux différents tournois régionaux et nationaux et dispense des cours privés ou collectifs pour débutants (juniors et adultes). Depuis plus de cinquante ans, le TCM, son club house et ses deux courts de tennis jouent un rôle important dans la vie, non seulement sportive, mais aussi sociale du quartier.

2.2 Réfection du réservoir du Calvaire et projet immobilier

Le réservoir du Calvaire a été construit en 1868 autour de deux cuves d'une capacité de 1'700 m³ chacune. En 1924, il est complété par l'ajout de trois cuves de 4'000 m³ et d'une station de pompage. L'ensemble de ces équipements, ainsi que la station de pompage, sont vétustes. Les revêtements intérieurs, qui avaient été refaits dans les années 80, présentent des signes de vieillissement (constat de nombreuses fuites) alors que l'apparition de microorganismes nécessitent plusieurs nettoyages annuels, afin de garantir la qualité de l'eau. Une démolition et une reconstruction complète du réservoir sont nécessaires. Le nouveau réservoir devrait s'articuler autour de trois cuves de 3'000 m³ et d'une station de pompage.

L'importance des travaux à entreprendre et leur coût ont incité la Municipalité à évaluer le potentiel constructible d'un site très bien situé et parfaitement desservi en transport public (à proximité immédiate de l'arrêt « CHUV » du m2). La décision de changer l'affectation du site a été prise en 2010 et un concours d'architecture a été organisé en deux étapes en avril et en novembre 2012. Le lauréat a été désigné en février 2013. Le projet retenu, du bureau lausannois MPH architectes, prévoit la construction de 162 logements et comporte aussi des surfaces pour des activités commerciales ou des bureaux. Les terrains nécessaires seront cédés en droit de superficie à la société immobilière lausannoise pour le logement (SILL) et à la coopérative Maison ouvrière. Ce projet servira de base au plan partiel d'affectation (PPA), qui doit être soumis à votre Conseil en 2014. La réalisation des logements est prévue d'ici 2017¹¹. Quant aux travaux de démolition et de reconstruction du réservoir, ils font l'objet d'une demande séparée et devraient débuter en 2014 et s'achever en 2015¹².

2.3. Centre sportif de Pierre-de-Plan

Alors que la création de 162 nouveaux logements contribuera à densifier et à animer un quartier appelé à connaître un développement important, leur réalisation entraînera non seulement la démolition des courts de tennis et du club house, mais aussi, au nord de la parcelle, celle des pistes et du cabanon du club de pétanque et de boules ferrées « Mont Charmant ». Dans le même temps, le Tennis club Béthusy, qui compte une centaine de membres, a été informé de la suppression, dans le cadre du Plan d'affectation cantonal CHUV (PAC 315), des deux courts qu'il loue à l'Etat de Vaud à l'avenue de Beaumont. La décision de relocaliser ces clubs, dans le quartier, a immédiatement été prise. Toutefois, trouver le site adéquat n'a pas été aisé. Outre la nécessité de disposer d'une surface d'environ 1'900 m² pour le tennis (trois courts et un club house/vestiaires) et de 900 m² pour la pétanque et les boules ferrées, il importait également que le site retenu soit disponible dans la durée et ainsi éviter qu'il fasse, plus ou moins rapidement, l'objet de projets urbanistiques d'intérêt général prépondérant.

Seul le terrain de football de Pierre-de-Plan, d'une surface totale de 8'000 m² et disposant de vestiaires et d'une buvette répond à ces critères. Réalisé en 1946 et réaménagé en 1982¹³, il est actuellement utilisé par le FC La Sallaz¹⁴, qui utilise également un terrain sur le site de Grand-Vennes.

¹¹ Communiqué de presse de la Municipalité du 25 février 2013.

¹² Préavis N° 2013/55, du 31 octobre 2013, « Réservoir du Calvaire. Démolition de 5 cuves, d'une villa et du tennis house. Reconstruction de 3 cuves, d'une station de pompage et raccords des conduites. », BCC à paraître.

¹³ Préavis N° 189, du 27 mai 1981, « Stade de La Sallaz. Construction de vestiaires. », BCC 1981, pp. 1136 ss et 1229 ss.

En concentrant ses activités sur le seul site de Grand-Vennes, le FC La Sallaz libérera le terrain de Pierre-de-Plan. Celui-ci sera désaffecté et remplacé par un Centre sportif comprenant non seulement des courts de tennis et des pistes pour la pratique de la pétanque et des boules ferrées, mais aussi un terrain de football ouvert à tous, une surface de détente, un couvert et des vestiaires.

Le départ de Pierre-de-Plan du FC La Sallaz est toutefois conditionné par la réfection et la mise en conformité du terrain de football en gazon naturel du Centre omnisports de Grand-Vennes.

3. Centre omnisports de Grand-Vennes

3.1. Historique

La réalisation du groupe scolaire de Grand-Vennes¹⁵ a permis, outre la réalisation d'une salle omnisports et d'une piscine scolaire, l'aménagement de deux terrains de sports en herbe, d'un terrain en dur et d'installations d'athlétisme. En 1988, un éclairage était posé, un terrain en matière synthétique remplaçait l'une des deux surfaces herbeuses et la piste d'athlétisme était améliorée¹⁶. Un bâtiment buvette/vestiaires complétait l'ensemble en 1997¹⁷. Le gazon synthétique et une partie des équipements d'athlétisme (aire de saut en longueur) ont été remplacés en 2005¹⁸.

3.2. Terrain de football

3.2.1. Etat du terrain en gazon naturel

Réalisé en 1977, le terrain en gazon naturel du Centre omnisports de Grand-Vennes est utilisé de mars à juin et d'août à novembre. En semaine, il sert aux entraînements des équipes, principalement de juniors, et aux matches les week-ends. Toutefois, malgré un entretien régulier, son état se dégrade. En particulier, depuis mai 2012, des zones quasi marécageuses sont apparues à différents endroits, le rendant progressivement impraticable. Devant l'ampleur des dégâts et leur progression, le Service des sports l'a fait expertiser par une entreprise spécialisée. Dans son rapport, remis en juin 2013, cette société explique le phénomène par une détérioration progressive (pratiquement quarante ans d'utilisation) de la couche dite d'entretien (15 premiers centimètres d'épaisseur du terrain), qui empêche l'écoulement de l'eau et son drainage. Elle préconise une réfection complète de la partie supérieure, soit le remplacement de la couche d'entretien et la mise en place d'un nouveau système de drainage.

3.2.2. Mise en conformité du terrain

Utilisé par les juniors du FC La Sallaz pour leurs entraînements et leurs matches, le terrain répond à leurs besoins et aux exigences des différents championnats dans lesquels ces équipes évoluent. Il n'en va pas de même pour les équipes féminines et adultes. Pour ces équipes, qui utilisent actuellement le terrain de Pierre-de-Plan, sa largeur est légèrement insuffisante (de 60 cm). Le déplacement de l'entier du club à Grand-Vennes nécessitera, par conséquent, un élargissement de la surface.

4. Travaux

Les travaux prévus sont décrits ci-après par site (Pierre-de-Plan et Grand-Vennes). Leurs coûts, par CFC, font l'objet d'un chapitre particulier.

¹⁴ Issu de la fusion en 1989 des FC Chailly et FC Beaumont, le FC La Sallaz compte plus de 200 membres (dont 2/3 de juniors) et participe aux divers championnats de l'Association cantonale vaudoise de football (juniors, adultes, féminin, seniors).

¹⁵ Préavis N° 137, du 3 décembre 1971, « Construction d'une école primaire, d'une salle omnisports et d'un centre de quartier. », BCC 1971, pp. 1236 ss.

¹⁶ Préavis N° 105, du 25 novembre 1987, « Pose de pelouses en gazon synthétique sur deux terrains de football. », BCC 1988, tome I, pp. 962 ss.

¹⁷ Préavis N° 156, du 11 avril 1996, « Grand-Vennes. Reconstruction des vestiaires. », BCC 1996, tome II, pp. 45 ss.

¹⁸ Préavis N° 2004/3, du 21 janvier 2004, « Centre omnisports de Grand-Vennes. Remplacement du terrain en matière synthétique. », BCC 2004-2005, tome I, pp. 517 ss.

4.1. Pierre-de-Plan

4.1.1. Désaffectation du terrain de football

Outre la suppression de certains équipements directement liés à la pratique du football (buts, bancs pour joueurs, barrières, etc.), la désaffectation du terrain de football consiste à retirer le système d'arrosage automatique des surfaces destinées au tennis et à la pratique de la pétanque/boules ferrées, puis à les décaper (à des profondeurs variant selon les travaux à effectuer : 50 cm pour les futurs courts de tennis et 10 cm pour les futures pistes de pétanque/boules ferrées). Les terres végétales ainsi recueillies seront évacuées et réutilisées.

4.1.2. Création de trois courts de tennis

Les trois futurs courts de tennis occuperont une surface de 1'980 m² au nord du site, en face du club house/vestiaires. Outre le décapage du terrain, déjà mentionné, les travaux consisteront en la pose d'un revêtement en matériau synthétique, imitant la terre battue, et permettant une pratique toute l'année (d'entretien facile, ce revêtement est compatible avec le sport handicap), d'un arrosage automatique spécifique (intégré à la structure du terrain), d'une clôture (d'une hauteur de 5m) et de quatre mâts d'éclairage (d'une hauteur de 12 m). Un mur d'entraînement (3 m de haut, 6 m de large et comprenant une surface de jeu de 14 x 6 m) complètera les équipements tennistiques.

4.1.3. Création de neuf pistes pour la pratique de la pétanque et des boules ferrées

La surface nécessaire pour accueillir les pistes de pétanque et de boules ferrées, soit environ 900 m², sera recouverte, après décapage, de limanat¹⁹. Quant aux pistes, elles seront revêtues de gravier fin et délimitées par des poutres en bois. Un couvert de 18 m² et une clôture de 1,1 m complèteront cet espace. L'éclairage des pistes sera assuré par l'un des mâts installés sur le pourtour de la zone dévolue au tennis.

4.1.4. Création d'un terrain de football ouvert à tous

Sur la surface engazonnée restante, un terrain de football de 32 m x 50 m, équipé de deux buts fixes²⁰, sera ouvert à tous, sans restriction. A son extrémité « nord », un pare-ballons d'une hauteur de 6 m sera installé (au « sud », le grillage existant fait déjà office de pare-ballons).

Relevons qu'une surface d'environ 1'000 m², en permanence libre de tout équipement, sera également mise à disposition de la population.

4.1.5. Autres travaux

Club house/ vestiaires

Le bâtiment abritant actuellement le club house et les vestiaires du FC La Sallaz gardant son affectation, seuls des travaux mineurs (condamnations de portes, poses de cloisons) devront être effectués pour lui permettre d'accueillir les membres des clubs de tennis et de pétanque/boules ferrées. L'aménagement intérieur des locaux sera à la charge des clubs.

Voies d'accès

L'accès aux pistes de pétanque/boules ferrées, ainsi qu'aux surfaces engazonnées (surface libre et terrain de football), sera réalisé en limanat, ne nécessitant, ainsi, qu'un décapage léger des zones concernées.

¹⁹ Le limanat (terme régional) est un revêtement perméable à base de calcaire. Cette matière forme la couche de finition d'une superposition de différentes couches portantes (gravier concassé).

²⁰ Ces buts pourront, toutefois, être retirés par le Service des sports et ainsi mettre à disposition de clubs ou d'associations une surface pour l'organisation de fêtes ou de rencontres.

4.2. Grand-Vennes

4.2.1. Réfection du terrain en gazon naturel

Les travaux de réfection du terrain concerneront la couche dite d'entretien. Les vingt premiers centimètres de terre seront enlevés et recyclés. Puis, après la pose d'un nouveau drainage et d'un système d'arrosage automatique permettant un meilleur entretien du terrain, une nouvelle couche de terre végétale sera déposée et ensemencée. Relevons que, tant le nouveau drainage que le système d'arrosage automatique pourront être raccordés aux systèmes d'eau existants, évitant ainsi des travaux plus importants et onéreux.

4.2.2. Elargissement et autres travaux

Comme indiqué au chapitre 3.2.2., le déplacement du FC La Sallaz à Grand-Vennes implique une mise aux normes du terrain, afin que les équipes puissent y organiser les matches des différents championnats auxquels elles participent. Le renforcement et la modification du talus sud-est permettront d'élargir l'ensemble du terrain d'un mètre. Dans le même temps, la clôture sera entièrement refaite et un éclairage, comprenant 6 mâts (d'une hauteur de 16 m) sera installé, permettant une utilisation toute l'année.

4.3. Calendrier

Le Centre sportif de Pierre-de-Plan ne pourra être réalisé qu'une fois le FC La Sallaz entièrement installé à Grand-Vennes. De ce fait, les travaux de réfection et d'élargissement du terrain en gazon naturel doivent être entrepris en premier, idéalement dès juillet de cette année, pour une durée de cinq mois. En raison du temps nécessaire au gazon pour pousser et devenir praticable, le terrain ne sera remis au club qu'en août 2015. Les travaux sur le site de Pierre-de-Plan devraient débuter en janvier 2015 et durer pratiquement quatre mois. Ainsi, le club de tennis pourra réceptionner ses équipements et le club house/vestiaires à temps pour le début des compétitions interclubs 2015. Dans l'intervalle, en raison des travaux de démolition et de reconstruction du réservoir du Calvaire, il devra utiliser les installations d'autres clubs lausannois. Dans cette optique, des discussions, forts avancées, sont actuellement menées avec le TC Béthusy. Le club de pétanque/boules ferrées poursuivra ses activités tout au long de 2014 sur les terrains qu'il occupe actuellement et déménagera en mai 2015.

5. Exploitation par les clubs

5.1. Centre sportif de Pierre-de-Plan

Les courts de tennis et le club house/vestiaires seront exploités par un nouveau club, issu de la fusion du TC Montcharmant et du TC Béthusy, au bénéfice d'une convention avec la Ville de Lausanne. Ce principe a d'ores et déjà été accepté par les clubs concernés. Une nouvelle convention sera également conclue avec le club de pétanque et de boules ferrées « Mont Charmant ».

5.2. Centre omnisports de Grand-Vennes

La concentration de l'ensemble de ses activités sur un seul site devrait permettre, selon ses dirigeants, un renforcement de l'identité du FC La Sallaz. Elle aura également, à n'en pas douter, un effet bénéfique sur l'animation du quartier. Dans ce cas également, une nouvelle convention règlera les rapports entre le club et la Ville de Lausanne.

6. Aspects financiers

Les montants indiqués ci-dessous sont basés sur des offres reçues par le Service des sports.

6.1. Coût des travaux de Pierre-de-Plan

Tennis

4. AMENAGEMENTS EXTERIEURS		Fr. 670'000.-
CFC 40	Terrassements	Fr. 45'000.-
CFC 41	Travaux de maçonnerie (canalisations)	Fr. 80'000.-

CFC 42	Places de jeux et de sports (équipements, engins et clôtures)	Fr.	335'000.-	
CFC 44	Installations électriques (éclairage)	Fr.	90'000.-	
CFC 46	Petits tracés	Fr.	80'000.-	
CFC 48	Alimentation en eau	Fr.	40'000.-	
<i>Pétanque et boules ferrées</i>				
4. AMENAGEMENTS EXTERIEURS				Fr. 64'000.-
CFC 40	Terrassements	Fr.	8'000.-	
CFC 41	Construction en bois	Fr.	10'000.-	
CFC 42	Places de jeux et de sports (équipements, engins et clôtures)	Fr.	26'000.-	
CFC 44	Installations électriques (éclairage)	Fr.	12'000.-	
CFC 46	Petits tracés	Fr.	8'000.-	
<i>Club house/vestiaires</i>				
2. BATIMENT				Fr. 10'000.-
CFC 27	Aménagements intérieurs 1 (menuiserie courante)	Fr.	5'000.-	
CFC 28	Aménagements intérieurs 2 (traitement surfaces intérieures)	Fr.	5'000.-	
<i>Terrain de football</i>				
4. AMENAGEMENTS EXTERIEURS				Fr. 35'000.-
CFC 42	Places de jeux et de sports (équipements, engins et clôtures)	Fr.	35'000.-	
<i>Communs à l'ensemble des travaux de Pierre-de-Plan</i>				
5. FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE				Fr. 3'000.-
CFC 51	Autorisations et taxes	Fr.	3'000.-	
6. RESERVE				Fr. 38'000.-
TOTAL PIERRE-DE-PLAN			Fr. 820'000.-	
6.2. Coût des travaux de Grand-Vennes				
4. AMENAGEMENTS EXTERIEURS				Fr. 800'000.-
CFC 42	Places de jeux et de sports (équipements, engins et clôtures)	Fr.	590'000.-	
CFC 44	Installations électriques (éclairage)	Fr.	150'000.-	
CFC 45	Arrosage automatique	Fr.	60'000.-	
5. FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE				Fr. 5'000.-
CFC 51	Autorisations et taxes	Fr.	5'000.-	
6. RESERVE				Fr. 45'000.-
TOTAL GRAND-VENNES			Fr. 850'000.-	
Récapitulatif				
CENTRE SPORTIF DE PIERRE-DE-PLAN			Fr.	820'000.-
CENTRE SPORTIF DE GRAND-VENNES			Fr.	850'000.-
TOTAL				Fr. 1'670'000.-

7. Incidences sur le budget

7.1. Conséquences sur le budget d'investissement

7.1.1. Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2014 à 2017 ne prévoit pas les montants faisant l'objet de la présente demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif. Cependant, devant l'urgence et l'opportunité des travaux à entreprendre, la Municipalité a décidé d'aller de l'avant et d'inscrire lesdits montants lors de la prochaine mise à jour du Plan des investissements.

7.1.2. Subventions

Les travaux présentés dans ce préavis feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fondation « Fonds du sport vaudois ». Les éventuelles aides perçues seront portées en amortissement du crédit sollicité.

7.1.3. Recettes d'investissement

Par convention du 4 avril 2012, les investisseurs du projet de logements du Calvaire se sont engagés à verser une indemnité de 150'000 francs en compensation de la suppression des installations sportives implantées sur les parcelles concernées par leur projet. Dite indemnité sera portée en amortissement du crédit sollicité.

7.1.4. Conséquences sur le budget d'investissement – Tableau

(en milliers de francs)	2014	2015	Total
Dépenses d'investissements	850	820	1'670
Recettes d'investissements	0	-150	-150
Total net	850	670	1'520

7.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

7.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2,75 %, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de 1'670'000 francs, s'élèvent à 25'300 francs par an, à compter de l'année 2015.

7.2.2 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, soit dix ans, les charges d'amortissement s'élèvent à 167'000 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2015.

7.2.3 Charges d'exploitation

Compte tenu des éléments présentés au ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2014 à 2017 sont les suivants :

	2015	2016	2017	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de francs)				
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	25.3	25.3	25.3	75.9
Amortissement	167	167	167	501
Total charges suppl.	192.3	192.3	192.3	576.9
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	192.3	192.3	192.3	576.9

8. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/6 de la Municipalité, du 13 février 2014 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'670'000 francs destiné à financer, d'une part la désaffectation du terrain de football de Pierre-de-Plan et son remplacement par un Centre sportif comprenant trois courts de tennis, un terrain de football ouvert à tous et neuf pistes pour la pratique de la pétanque, ainsi que des jeux de boules, et, d'autre part, la réfection et la mise en conformité du terrain de football en gazon naturel de Grand-Vennes ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de dix ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur, Jean-François Cachin (PLR), Philippe Clivaz (Soc.), Cédric Fracheboud (UDC), Nicole Graber (Les Verts), Henri Klunge (PLR), Sophie Michaud Gigon (Les Verts), Johan Pain (La Gauche), Roland Philippoz (Soc.), Zuercher Magali (Soc.).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sport, intégration et protection de la population.

Rapport photocopié de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur

Présidence : Jean-Daniel Henchoz, Libéral-radical.

Membres présents : Zuercher Magali, Socialiste, Clivaz Philippe, Socialiste, Philippoz Roland, Socialiste, Cachin Jean-François, Libéral-radical, Klunge Henri, Libéral-radical, Graber Nicole, Les Verts, Michaud Gigon Sophie, Les Verts, Pain Johan, La Gauche, Fracheboud Cédric, UDC.

Représentants de la Municipalité : M. Marc Vuilleumier, directeur des sports, de l'intégration et de la protection de la population, accompagné de M. Patrice Iseli, chef du service des sports et de M. Christian Perroud, adjoint technique au service des sports.

Notes de séance : M. Nicolas Pittet, adjoint au chef de service.

Lieu : Buvette de Pierre de Plan

Date : vendredi 4 avril 2014

Début et fin de la séance : 09h30 - 11h25

Préambule

La séance était prévue en deux parties à savoir une visite du Centre omnisports de Grand-Vennes et sa poursuite à la buvette du centre sportif de Pierre de Plan. Nanti du fait que l'aspect du terrain de Grand-Vennes remontant à près de 40 ans a fait l'objet d'une expertise confirmant son état sur le plan technique et du timing imposé à certains commissaires, le président met au voix l'opportunité de cette visite. A l'unanimité la commission y renonce satisfaite du bilan tiré par le Service des sports.

Préalablement à l'amorce du débat, le président, à l'origine des questions écrites posées en avril 2013 suite aux préoccupations en particulier du TC Montcharmant en relation avec l'affectation future du site du Calvaire (disparition des tennis et construction de 162 appartements), entend remercier la Municipalité et le Service des sports pour la diligence apportée tant à lui répondre qu'à l'élaboration de ce préavis. Ces mesures étant de nature à sécuriser le club précité pour son avenir.

Présentation du préavis

Après que les membres l'accompagnant se soient présentés, M. le Directeur explique que le projet contenu dans ce préavis est le fruit de réflexions ayant portés sur plusieurs variantes, entre autres l'idée d'aménager des tennis à proximité de Tridel. La décision de se fixer sur Pierre de Plan et Grand-Vennes est également le fruit d'un consensus obtenu au sein de la Municipalité. Consultés, tous les clubs se sont montrés très satisfaits des solutions proposées qui offrent en particulier plus de visibilité aux Clubs de pétanque et de boules ferrées. Tout en relevant la problématique posée par les demandes des divers clubs dans le cadre du projet Métamorphose, il relève que cet aménagement pourrait être une mesure de nature à la résoudre. Intervenant sur le plan financier il précise que ce projet n'était pas inscrit au Plan des investissements 2014 - 2017 mais que tant les circonstances – changement d'affectation du site du Calvaire - que celles liées à l'urgence - réfection du terrain de Grand-Vennes, la survie des clubs de tennis - ont amené la Municipalité à inscrire la demande de crédit dans la mise à jour prochaine du Plan des investissements.

La discussion générale

Admettant qu'il s'agit d'un beau projet certains commissaires verraient d'un bon œil l'accès pour tout un chacun à tout le moins pour la pratique de la pétanque. Des questions aussi sont émises en rapport avec les aménagements extérieurs - zones vertes - aux installations sportives. Le vœu est émis que les conventions devraient comprendre une clause réservant l'accès possible à des tiers.

Le chef du service des sports relève qu'il convient de comprendre l'esprit des clubs qu'il s'agisse de la pétanque ou du tennis avec le « sport pour tous ». Dans le cas d'espèce il relève que non seulement une zone est ouverte (zone sport « disponible » en gris sur la plan) et que de surcroît il y a la présence de l'école proche comme les commissaires s'en sont rendus compte lors de leur arrivée sur le site. Et d'ajouter que la cohabitation entre les membres de clubs et des tiers n'est pas évidente à gérer. En complément M. le Directeur entend rappeler qu'il existe en ville plusieurs places ouvertes à tout public (par ex. la place de Milan), et pourquoi pas à terme dans le site de Tridel. Agissant par surabondance un commissaire affirme que l'appartenance à un club inspire le respect du club. Une commissaire comprend que dès l'instant où les clubs paient un loyer, il lui faut des ressources générées par ses membres. Un autre met en exergue que les conventions impliquent une grande responsabilité des clubs dans la gestion des biens communaux.

Pour ce qui a trait aux aménagements des zones vertes, elles sont assumées par le SPADOM sans effets sur les aspects financiers du projet. Il est admis que ce service agira avec toute la célérité qui lui est reconnue.

La discussion point par point.

Le rapport ne relate que les points objets de questions à savoir

7.1.1 Plan des investissements

En réponse à une question d'un commissaire, le Directeur confirme que les montants sollicités ne figurent pas au plan des investissements 2014-2017 mais qu'ils seront ajoutés lors de la présentation au CC. Il était prévu qu'ils figurent dans le préavis N° 2013/31 « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre ». Cependant, pour des raisons pratiques (montants à disposition et urgence des travaux), ils ont été retirés pour faire l'objet d'une demande particulière.

7.1.2. Subventions

Une commissaire interroge au niveau des subventions cantonales et fédérales. Après avoir rappelé que le « Fonds du sport vaudois » est géré par le Canton et les loteries, le Directeur évalue l'aide à 15-20% des montants présentés. Quant au soutien fédéral, seuls des projets d'intérêt national peuvent être soutenus financièrement.

La parole n'est pas demandée sur d'autres points du préavis.

Amendement ou vœu

Deux visions liées à la liberté d'accès aux installations sont discutées, en particulier liées à la pétanque. Alors que l'une – variante limitée - tend à proposer que les pistes mises à disposition sur le site objet du préavis soient ouvertes ponctuellement au public, l'autre – variante large - vise à aménager des pistes sur d'autres sites ouverts au public (par exemple Tridel).

Après hésitation quant à l'opportunité d'un amendement ou d'un vœu, les deux commissaires à l'origine de la suggestion, s'en tiennent au vœu.

Après quelques échanges de points de vue les variantes sont soumises au vote

Variante limitée à Pierre de Plan variante plus large Pierre de Plan/Tridel etc.

Au vote : 6 oui 4 oui

Le vœu « variante Pierre de Plan » l'emporte ; elle est formulée comme il suit :

La Commission du Conseil communal chargée de l'étude du préavis N° 2014/06 souhaite que la Municipalité réfléchisse à la possibilité de créer une ou des pistes de pétanque en libre accès, sur le site de Pierre-de-Plan

Une commissaire émet enfin un souhait visant à ce que de manière générale il soit fait recours à des matériaux respectant l'environnement à quoi il lui est répondu que le Plan directeur du sport répond à sa préoccupation (n° 32).

Conclusion de la commission

Toutes les conclusions traitant d'aspects financiers elles sont votés en bloc. Les conclusions 1 – 4 sont adoptées à l'**unanimité**.

Le président de séance remercie les commissaires d'avoir apporté leur contribution à ce préavis qui verra ainsi les hauts de la ville se doter de deux centres sportifs de valeur et très important pour la vie associative des quartiers.

Discussion

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur : – En guise de préambule, je situe le domaine pour ceux à qui il aurait échappé. L'affectation du site du Calvaire au profit de logements aurait pu conduire au calvaire du TC Montcharmant et, dans la foulée, mais pour d'autres raisons, réserver le même sort au TC Béthusy ; mais que nenni ! Dès lors, le projet, objet de ce préavis, apporte non seulement une solution aux tennismen, aux tennismen, mais aussi aux adeptes de la pétanque, des écoles et du sport pour tous.

Bien plus, la consultation avec tous les partenaires a débouché sur le transfert des activités du FC La Sallaz à Grand-Vennes, en bénéficiant non seulement d'un terrain correspondant aux exigences de certains championnats, mais aussi d'une réfection totale.

La discussion est ouverte.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Ce préavis propose un système de rocade qui est bienvenu ; de ce côté-là, il n'y a absolument rien à redire.

Nous avons des remarques concernant deux points un peu en marge de la discussion, mais qui peuvent être repris dans d'autres préavis sportifs et dans d'autres préavis de la Ville. Le premier point, c'est la question des clubs et de la mutualisation de l'espace. Il se trouve que les clubs, à Lausanne, ont la responsabilité de l'entretien d'un espace ; du coup, ce sont les seuls bénéficiaires de cet espace. C'est vrai que certains espaces sont peu utilisés, et ils pourraient l'être davantage. Dans ce sens, le vœu de la commission est assez symptomatique. La commission a demandé à ce qu'un espace public pour la pétanque soit installé dans le même cercle, pour être sûr que les personnes qui n'appartiennent pas au club puissent y jouer. L'espace existe, mais, parce que les clubs ont peur de déprédations sur l'espace qu'ils entretiennent, ils sont les seuls à pouvoir l'utiliser. Les Verts pensent qu'une réflexion pourrait être menée par rapport aux droits et aux devoirs des clubs pour une meilleure utilisation des espaces sportifs, sans pour autant lever un lièvre.

Le deuxième point concerne la qualité des matériaux. C'est vrai que, dans les préavis sportifs, la Municipalité fait toujours très attention à ce que les matériaux soient de très bonne qualité pour le sport pratiqué ; il n'y a aucun doute là-dessus. Mais, en général, il manque un aspect durabilité dans ces préavis, c'est-à-dire de faire en sorte que les matériaux utilisés soient des matériaux de pointe écologiques et respectueux de l'environnement, comme on les aurait dans un préavis concernant du logement ; on pourrait imaginer cela également dans un préavis sportif.

C'est donc une proposition pour que, dorénavant, la Municipalité intègre davantage ce volet dans ses préavis sportifs et pour qu'on ait, si c'est pertinent, une remarque sur les matériaux choisis en connaissance de cause.

M. Philippe Clivaz (Soc.) : – Je reviens sur le vœu qui a été émis, soit que la Municipalité réfléchisse à la possibilité de créer une ou des pistes de pétanque en libre accès sur le site de Pierre-de-Plan. Pour nous, c'est un élément important, puisqu'il va complètement dans le sens de la démarche de la Ville du sport pour tous. Il faudrait faire en sorte que ce ne

soient pas seulement les membres d'un club qui puissent avoir accès à certains espaces. Donc, avec ce vœu, les socialistes soutiennent l'ensemble du préavis.

M. Philipp Stauber (UDC) : – J'ai une question à mes préopinants : combien coûte une adhésion à un club de pétanque ?

M. Johan Pain (La Gauche) : – Je vais répondre à la question, parce qu'elle m'a interpellé. Je faisais partie de la commission. Habitant La Sallaz, j'ai demandé mon inscription au Club de pétanque de la Sallaz. Cela coûte une trentaine de francs par année par personne. Le problème n'est pas là. Je vais y adhérer parce que j'aime la pétanque ; je ne joue pas souvent parce que je n'en ai pas l'occasion. Ce qui me posait problème, c'est que ce club était fermé chaque fois que je le voyais ; je ne comprenais pas si c'était un club privé. Il n'y avait pas de publicité et je me suis dit que c'était réservé, comme les courts de tennis, à une certaine élite, qui peut bénéficier de certains sports. Pour moi, la pétanque est un sport populaire, comme le football.

J'ai aussi soutenu le fait d'avoir deux pistes sur le secteur de Pierre-de-Plan, avec des horaires libres. Je me suis renseigné sur plusieurs clubs lausannois et de la région lausannoise, et les horaires sont soit le soir à partir de 20 h 30, le samedi après-midi ou le mercredi. Mais la pétanque se joue le dimanche matin – surtout le matin ; après, il y a l'apéro.

On a quand même une vocation au niveau communal. Il faudrait prévoir une ou deux pistes pour les amateurs et pour la convivialité des habitants, pour les amener à se rencontrer ou à jouer en famille. Les familles peuvent aller jouer à la pétanque le dimanche matin. On ne demande pas que ce soit couvert, comme pour le inline ; à la pétanque, on peut jouer quand il pleut. Je soutiens donc le fait qu'une, voire deux pistes soient en libre accès à la population lausannoise, en particulier du quartier de La Sallaz.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je tiens à saluer la volonté de la Municipalité de trouver un autre endroit pour les courts de tennis. J'ai été membre de ce club pendant plusieurs années et, habitant Chailly depuis encore plus longtemps, je dois dire que c'est un quartier assez défavorisé par rapport au sport. On nous avait promis, il y a quelques années, une piscine et toutes sortes d'infrastructures dans le quartier. Voir disparaître ces courts de tennis aurait été préjudiciable pour les habitants. Je salue donc la volonté de la Municipalité de trouver une alternative.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Je suis très heureux de voir que ce préavis a été pensé et réalisé rapidement ; la commission, qui, comme la commission précédente, avait aussi M. Rossi comme président, a fait diligence. Merci aux commissions et au président de ces commissions d'avoir fait le rapport rapidement.

Effectivement, la remarque de M^{me} Longchamp est importante. Il y a de grands projets, avec une certaine ampleur, mais il faut aussi que le sport anime les quartiers qui sont un peu décentralisés et que la pratique du sport soit décentralisée.

Par rapport à l'utilisation du domaine public sur ce site, on peut dire qu'aujourd'hui il est essentiellement, même uniquement, occupé par le FC La Sallaz, un club qui a l'exclusivité de l'utilisation. Dans le projet qui vous est proposé, il y a deux clubs – j'y reviendrai tout à l'heure : un club de tennis, qui va réunir les deux clubs qu'on a évoqués tout à l'heure, et il y a le club de pétanque ; je félicite M. Pain d'adhérer au club de pétanque de Montcharmant, parce que les clubs sont aussi une manière d'animer la ville et d'avoir une vie sociale. Mais il y aura aussi une partie de jardins publics, qui sera accessible à tout le monde, et une partie qui sera un terrain de football accessible à tout le monde ; il pourra non seulement être utilisé par l'école le matin, ce qui était le cas lorsque la commission a siégé, mais aussi par les personnes du quartier dans l'après-midi.

Entre les clubs, qui sont des partenaires indispensables de la vie sportive de cette ville, comme pour d'autres villes, et la mise à disposition du public des infrastructures en accès

libre, je crois qu'en tout cas en termes de football, c'est réussi. Suite au vœu de la commission, nous avons d'ores et déjà intégré une ou deux pistes supplémentaires en accès libre dans la partie parc public pour les personnes qui voudront s'adonner à ce sport.

La discussion est close.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur : – Les conclusions 1 à 4 ont été votées en bloc et à l'unanimité.

Le préavis est adopté avec 1 abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/6 de la Municipalité, du 13 février 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 670 000 francs destiné à financer, d'une part la désaffectation du terrain de football de Pierre-de-Plan et son remplacement par un Centre sportif comprenant trois courts de tennis, un terrain de football ouvert à tous et neuf pistes pour la pratique de la pétanque, ainsi que des jeux de boules, et, d'autre part, la réfection et la mise en conformité du terrain de football en gazon naturel de Grand-Vennes ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de dix ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Riponne : rendre la place aux habitants, c'est bien. Associer les commerçants, ce serait mieux ! »

Développement polycopié

Depuis des années, la Place de la Riponne fait peine à voir... Plusieurs interventions relatives à sa sécurité et à ses aménagements ont d'ailleurs fait l'objet de débats réguliers au sein de notre Conseil.

Le 10 avril dernier, la Municipalité annonçait par voie de communiqué qu'elle entendait, je cite : « *Rendre la place aux habitants en contribuant à leur qualité de vie et à leur sécurité* ». Au programme des moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs: au Nord, des aménagements ponctuels tels que jardin, espaces intergénérationnels et terrasses. Au Sud, à compter du mois de mai, des stands de vente de mets à l'emporter, à l'emplacement des fameux bancs occupés depuis des années par les marginaux. Enfin, dès 2015, des dispositions permanentes viendront compléter ce dispositif ponctuel.

La mise en œuvre du projet vient de débuter. Une visite du dispositif effectuée lundi 19 mai m'a pour le moins interloqué, raison pour laquelle je dépose cette interpellation.

En préambule, voici quelques clichés pris à cette occasion :



Vue générale sur l'emplacement dévolu aux stands de vente à l'emporter (12h00)



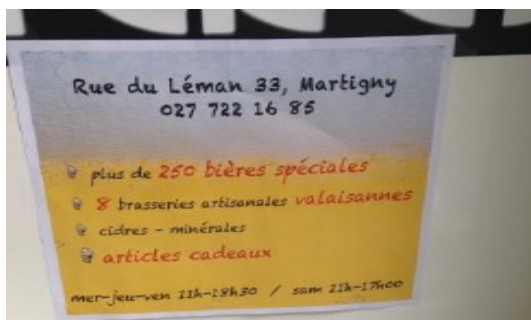
Stand proposant des produits d'inspiration essentiellement italienne



Stand de burgers faits maison...



... dont l'exploitant est installé à Martigny (VS) et...



...qui fait la promotion de produits artisanaux alcoolisés valaisans.



Premier démontage – 17h53

Sur la base de ces constats, je remercie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Dans la phase de préparation de ce nouveau dispositif, qui la Municipalité a-t-elle consulté ? A-t-elle en particulier pris contact avec les nombreux commerçants actifs dans les secteurs de la restauration et de la boulangerie situés dans les environs immédiats de la Riponne, respectivement avec leurs représentants lausannois ?
2. Dans son programme de législature 2011-2016, la Municipalité déclare vouloir : « Veiller au maintien des emplois existants en portant attention aux besoins des entreprises installées à Lausanne dans les domaines de compétence de la Ville » et « Suivre l'évolution du commerce lausannois et veiller à lui proposer les conditions propres à son maintien et à son développement ». Dès lors, peut-elle expliquer à notre Conseil de quelle manière cette procédure et les stands de vente à l'emporter actuels s'inscrivent dans les deux objectifs de législature susmentionnés ?
3. Selon quels critères la Municipalité a-t-elle sélectionné les exploitants, pour quelle durée, avec quel cahier des charges et selon quel type de contrat ?
4. La Municipalité peut-elle informer notre Conseil sur le nombre d'emplois offerts à Lausanne par les entreprises actives dans les métiers de bouche et sur l'apport fiscal de ces dernières ?

Discussion

M. Gilles Meystre (PLR) : – Mon interpellation concerne la Riponne et les différents stands qui y ont été installés, au sud. Depuis des années, la place fait peine à voir. Plusieurs interventions relatives à sa sécurité et à ses aménagements ont fait l'objet de débats réguliers au sein de notre Conseil. Le 10 avril dernier, la Municipalité annonçait par voie de communiqué qu'elle entendait « rendre la place aux habitants en contribuant à leur qualité de vie et à leur sécurité ». Au programme des moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs il y a, au nord, des aménagements ponctuels, tels que jardins, espaces intergénérationnels et terrasses, et, au sud, à compter du mois de mai, des stands de vente

de mets à l'emporter à l'emplacement des fameux bancs occupés depuis des années par les marginaux. Enfin, dès 2015, des dispositions permanentes viendront compléter ce dispositif actuel.

La mise en œuvre du projet vient de débiter. Une visite effectuée hier m'a pour le moins interloqué, raison pour laquelle je me permets de déposer cette interpellation. En préambule j'ai fait quelques clichés, que vous voyez à l'écran. (*Des photos sont affichées.*) Voici la vue générale sur l'emplacement actuel des stands de vente à l'emporter. Cette première photo a été prise à midi. Voici une deuxième photo d'un stand qui propose des produits d'inspiration essentiellement italienne. Une troisième photo d'un stand de burgers faits maison ; c'est très bien, mais l'exploitant est installé à Martigny – vous pouvez le voir à la lecture de sa plaque d'immatriculation –, et il fait de la promotion de produits non pas lausannois, mais valaisans. Enfin, pendant le démontage, vers 17 h 50, il y a les propriétaires d'un véhicule grec, comme vous pouvez le voir à l'écran. Sur la base de ces constats, mesdames et messieurs, je remercie la Municipalité de bien vouloir répondre à mes questions, même si cela fait pouffer de rire la gauche de cet hémicycle.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – Le programme de législature 2011-2016 prévoit une certaine réhabilitation de l'espace public, notamment de la place de la Riponne. A notre sens, les mesures qui ont été proposées et qui sont maintenant en voie d'application vont exactement dans ce sens. Elles sont la concrétisation de ce point du programme de législature. Elles seront évaluées cet automne et une décision sera prise pour la suite.

Pour répondre à la première question, depuis de nombreuses années, les commerçants actifs sur le secteur ont régulièrement pris contact avec nous, et vice-versa, pour nous dire les soucis qu'ils ont par rapport à la présence d'un certain nombre de personnes sur l'ensemble de la place. Par ailleurs, dans le cadre des relations usuelles que la Municipalité a avec les milieux des commerçants, et M. Meystre y a participé une fois ou l'autre, ces projets de la Riponne ont été évoqués et discutés. Je n'ai bien sûr pas le retour des commerçants par rapport à ces deux jours, mais les mesures et la volonté de la Municipalité d'agir sur ce domaine ont été accueillies très favorablement.

Pour répondre à la deuxième question, le choix des stands qui occupent depuis hier le sud de la place a fait l'objet d'une procédure que je qualifierais d'habituelle. Tout d'abord, la Ville, en date du 11 avril 2014, a communiqué ses intentions à la presse ; cela a fait l'objet d'un article, notamment dans le journal local. Le même jour, soit le 11 avril 2014, un appel d'offres a été publié dans le *24 heures* et sur le site de la Ville ; il courait jusqu'au 26 avril 2014. Pour favoriser les candidatures, il était précisé qu'aucune taxe ne serait perçue, parce que c'est un essai, et qu'un des critères était l'originalité des produits proposés. Nous ne voulions pas avoir un seul type de produits vendus à cet endroit.

A la fin de l'appel d'offres, dix-huit dossiers ont été déposés, dont treize commerçants exerçant à Lausanne ou dans la région lausannoise. Quinze dossiers ont été retenus, dont dix commerçants exerçant à Lausanne et dans la région lausannoise ; c'est vrai qu'il y avait un Valaisan, mais l'appel d'offres n'indiquait pas que les Valaisans étaient exclus de ce marché. Voilà pour les stands de nourriture. Ensuite, deux stands de vente de boissons s'y sont greffés ; ils ont été admis pour des jus d'orange et pour la vente de yoghourts. Ces quinze stands ont été répartis entre les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis, soit les jours où il n'y a pas de marché, dimanche excepté. Les critères ont été la variété des produits vendus et le fait que la plupart des produits vendus sont fabriqués par les commerçants eux-mêmes.

Pour répondre à la troisième question, comme je viens de le dire, sur les dix-huit dossiers reçus, quinze ont été retenus. Les trois autres ne l'ont pas été soit parce qu'il y avait des problèmes autres, qu'il ne m'appartient pas d'évoquer ici, soit parce que le but était

complètement autre, voire sans vente de nourriture. La durée d'exploitation était claire : d'aujourd'hui à fin octobre, sans redevance.

Pour répondre à la quatrième question, je savais qu'une question serait posée, mais à 16 h, ce qui laisse peu de temps pour avoir des informations plus précises. Ce que je puis dire, c'est qu'en 2011, 4400 collaborateurs travaillaient dans le domaine de la restauration, dont une grande majorité de travailleurs étrangers d'ailleurs, qui sont répartis dans quelque 600 établissements ; au niveau des retombées fiscales, il n'est pas possible, dans un si court laps de temps, d'avoir des données, ce d'autant que l'Administration cantonale des impôts, qui devrait saisir ces données, ne le fait pas volontiers ; mais c'est au niveau cantonal qu'on devrait avoir ces données. On sait que ce ne sont pas des montants négligeables, mais les milieux de la restauration et les métiers de bouche ne sont pas parmi les contribuables les plus riches de la place ; je ne peux pas dire que c'est négligeable, mais ce ne sont pas des contribuables très importants par rapport à d'autres.

La discussion est ouverte.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Hier soir, ayant eu une séance dans les environs de la place de la Riponne, j'ai pu constater que ces marchands ambulants cités par M. Meystre étaient encore présents à 20 h. J'aimerais savoir quelle sorte d'autorisation ils ont pour pouvoir être ouverts après 19 h, heure de fermeture des magasins ?

De plus, j'ai pu constater que les marginaux, qui normalement utilisent ces secteurs de la place, n'étaient plus là, puisque les bancs ont été enlevés, mais étaient assis autour de la fontaine, où des mamans viennent avec de jeunes enfants pour qu'ils puissent jouer ; mais si les enfants ne sont pas là à 20 h, ils y sont quand même l'après-midi. Les marchands ambulants sont déjà là, donc les marginaux ne peuvent pas utiliser la place où sont les marchands ambulants. J'aimerais demander à la Municipalité si elle pense que les autres mesures annoncées permettront réellement de réhabiliter l'espace public et qu'elles ne feront pas que de déplacer les marginaux d'un coin à l'autre de la place.

M. Guy Gaudard (PLR) : – C'est vrai que la Ville avait là une formidable opportunité de promouvoir les produits du terroir, et surtout ses vins. Elle n'a pas choisi de le faire pour une raison que j'ignore.

J'ai une question par rapport à ce que le syndic a évoqué tout à l'heure, quand il parlait d'une probable fermeture de l'accès au parking de la Riponne par le nord. (*Réponse de M. le syndic hors micro.*) Pour l'été, donc de juin à octobre. J'aimerais savoir s'il y a eu une étude par rapport à l'impact économique que les commerçants subiront. Et j'aimerais savoir également par où se transférera le flux de trafic des véhicules entrant et sortant de ce parking, parce que, lors des manifestations que Red Bull a organisées, on a eu l'occasion de constater le chaos – je dis bien le chaos – qu'il y a eu lors de ces deux semaines où le parking de la Riponne était inaccessible depuis le côté nord de la place.

M. Jacques Pernet (PLR) : – J'aimerais corriger quelque chose que M. Vuilleumier a dit concernant la force contributive de la restauration. Aux 4400 emplois dont il a parlé, il faut ajouter les 2000 à 3000 emplois qui émanent de l'hôtellerie, qui font aussi partie des métiers de bouche pour une partie de leur activité. Mais il ne faut pas oublier que ces restaurateurs et ces hôteliers paient d'énormes taxes, que beaucoup de corps de métiers ne paient pas ; je pense à la taxe sur les enseignes, à la taxe pour l'utilisation du domaine public pour les terrasses, comme pour chaque drapeau. J'ai fait une fois le calcul des taxes ; cela représente des sommes colossales. Il y a aussi la taxe de licence, qui est une forme contributive. Peut-être que les impôts ne sont pas aussi élevés que pour une banque, mais cela reste des personnes qui participent à l'animation de la ville et qui paient des taxes et des redevances importantes. Il faut le souligner.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Je remercie M. Meystre de son interpellation ; on va peut-être parler d'autre chose que des restaurateurs et des drapeaux de M. Pernet. Soyons clairs : j'aimerais préciser à M^{me} Longchamp qu'on ne va pas tuer les marginaux qui sont à

Lausanne ; ils existent et il faut avoir du respect envers les êtres humains, même si parfois ils vous inquiètent. Justement, je pensais à eux en passant devant le fourgon de nourriture italienne, le fourgon de hamburgers valaisans – quelle horreur –, la voiture grecque, que je n'ai pas vue. Je me suis dit que, vu le nombre d'échoppes, on aurait très bien pu ne pas enlever les bancs. J'ai une question à la Municipalité : pourquoi les bancs ont-ils été enlevés ? Est-ce qu'il y aurait une volonté cachée de déplacer les marginaux et de satisfaire M^{me} Longchamp ?

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Naturellement, M. Hubler nous permet d'intervenir également sur ce sujet pour dire et répéter que, en soi, la présence de marginaux sur n'importe quelle place, comme n'importe quel citoyen, n'est pas problématique ; tout le monde a le droit d'utiliser l'espace public. Le problème, et nous l'avons répété à de nombreuses reprises, c'est une utilisation abusive du domaine public. C'était intéressant d'entendre M. Vuilleumier dire, notamment à la réponse à la première question de notre collègue Meystre, que, dans le cadre des consultations avec les commerçants, ceux-ci se plaignaient régulièrement de la présence de marginaux sur cette place.

On a d'ailleurs pu lire ceci dans un quotidien de la place : « On espère aussi que ces mesures vont permettre d'éviter cette présence qui, parfois, gêne le commerce ». On peut donc inférer de cette réponse de M. Vuilleumier qu'il y a une forme de préoccupation de la Municipalité, qui souhaite avoir moins de marginaux sur cette place, ce qu'on peut comprendre. Cela semble contredire les propos de M. Tosato, qui a dit que la Municipalité, de son point de vue – et on peut le comprendre –, cherche la mixité sociale sur cette place. Il m'intéresserait, tout comme M. Hubler, de savoir exactement quelle est la volonté de la Municipalité à ce sujet, étant entendu que pour nous, le PLR, si la présence de n'importe qui sur cette place est justifiée, elle ne l'est pas quand le comportement est abusif, quand le comportement commence à aller au-delà de ce qui est acceptable aussi pour les commerçants et c'est pour cela, qu'à l'époque, le PLR avait proposé une interdiction, par exemple, de boire de l'alcool sur cette place et qu'il reviendra avec une proposition du même type à l'avenir, parce que nous pensons que c'est une des façons qui évitera à cette place d'avoir la réputation qu'elle a et qui, au contraire, lui offrira une réputation plus positive à l'avenir.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Monsieur Hubler, il n'est pas du tout question pour nous de vouloir tuer ces marginaux, pour reprendre vos termes. J'aimerais rappeler qu'il y a quelques années, libéraux, radicaux et PDC avaient déposé un postulat comprenant une série de propositions pour justement aider ces marginaux à s'en sortir. Nos propositions avaient été refusées par la gauche de ce Conseil.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Deux ou trois points pour donner la position du Parti socialiste dans ce débat, qui salue le train de mesures présenté et mis en place à une vitesse admirable par la Municipalité. On est un certain nombre à considérer, depuis un certain temps, que la place, dans son ensemble, et quels que soient ses publics, avait besoin de connaître ce qu'on appelle dans le domaine routier une sorte de requalification. J'irai même jusqu'à dire que, parfois, c'est une vertu en politique communale d'avancer à petits pas, de tester des choses et de bricoler les espaces publics pour voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Dans ce sens, la fermeture au trafic d'une partie de l'axe au nord de la place, qui va durer le temps d'un été, sera peut-être une expérience fort concluante – ou non. La Commune est un des rares échelons politiques où l'on peut se permettre de procéder de cette façon.

Concernant la présence de marginaux, je rejoins absolument M. Hubler ; la marginalité et les personnes marginales sont forcément présentes dans les villes. Elles sont présentes partout, mais elles sont visibles dans toutes les villes du monde. On peut évidemment essayer de les reporter à la périphérie et de les dissimuler. Par contre, nous avons un désaccord avec M. Hubler, comme on l'a vu sur d'autres dossiers, sur la façon d'encadrer l'occupation de l'espace public et d'y réguler la cohabitation. A notre avis, et en cohérence

avec la position que nous avons toujours défendue sur les autres dossiers, nous considérons qu'il faut éviter à tout prix la constitution de ghettos ouverts ou de zones qu'on considérerait réservées à un public ou à un autre et qui, finalement, nuisent à ce qui est la vocation même de l'espace public, à savoir la mixité, le lieu où, si possible, on se rencontre et où il n'y a pas la zone des marginaux, la zone des jeunes qui boivent de l'alcool, la zone des jeunes qui ne boivent pas d'alcool, la zone des mamans avec leurs enfants, la zone des seniors, comme on dit aujourd'hui, etc. Au contraire, il faut, si possible, des espaces publics multifonctions où plusieurs personnes et plusieurs types d'habitants peuvent se retrouver.

M. Meystre a fait rire l'hémisphère gauche ; on va pouvoir remettre une petite couche : le protectionnisme communal qui affleure dans cette interpellation est matière à dérision et pas tellement à être pris au sérieux. Je trouve assez cocasse que ceux qui, au nom du libéralisme et du libre échange ont réclamé et obtenu le cassis de Dijon, ceux qui veulent aujourd'hui – c'est tout récent – libéraliser le marché du lait, parfois contre l'avis même des paysans, tout en leur promettant davantage de subventions – je ne reviens pas sur l'ironie du propos –, les mêmes qui soutiennent une libre circulation des personnes sans aucun contrôle et sans aucune protection salariale, donc sans mesures d'accompagnement dignes de ce nom, nous expliquent aujourd'hui qu'il faudrait pratiquer une sorte de fermeture commerciale des frontières au niveau communal. C'est assez cocasse au demeurant. J'aimerais d'ailleurs interroger M. Meystre pour savoir combien de membres de son honorable faïtière lausannoise se permettent d'offrir des produits d'inspiration essentiellement étrangère sur leur carte, pour reprendre l'expression de la légende de l'une de ses photos.

Enfin, et je conclurai là-dessus, je ne résiste pas à la gourmandise de vous citer deux postulats. Le premier demandait « un nouvel aménagement de la partie sud-est de la Riponne par des mesures incitatives permettant de rendre cet espace à tout public ». Le deuxième demandait, « un plan d'actions ou mesures rapides permettant aux commerçants du nord de la Riponne d'exercer leur activité de façon correcte ». Eh bien, au petit jeu de deviner qui a écrit cela, je ne vais pas vous laisser languir trop longtemps : le premier, c'est M. Laurent, membre de l'UDC, et le deuxième, c'est M. Blanc, membre du PLR. Parfois, c'est un peu désarçonnant que des propositions très générales faites par la droite soient remplies de façon utile et réussie par la gauche. Je comprends que ce soit déboussolant pour le PLR, qui nous démontre ce soir, avec trois interpellations d'un coup, qu'il apprécie l'opposition frontale et qu'il ne la souhaite pas forcément constructive. Mais, enfin, il va falloir offrir une boussole à ces gens plutôt que rétablir les contrôles aux frontières communales.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Les propos de M. Gaillard interpellent à de nombreux égards. J'en cite quelques-uns ; je suis sûr que certains de mes collègues compléteront. D'abord, je ne suis pas sûr que de nombreux Lausannois auront apprécié que vous disiez que le niveau communal est peut-être celui où l'on peut bricoler et où l'on peut faire des essais, surtout sur une place dont les commerçants se plaignent depuis de nombreuses années. On demandait des mesures et des pétitions ont été déposées. Des gens ont dit qu'ils étaient prêts à fermer boutique ; je connais des personnes qui tenaient des bistrotts, notamment sur la place nord, qui ont décidé de changer de lieu parce qu'elles n'arrivaient plus à travailler à cet endroit. Elles apprécient forcément que le président du parti le plus important de la Ville de Lausanne nous dise ce soir qu'on peut faire du bricolage sur cette place de la Riponne, qu'on testera et qu'on verra si cela fonctionne. Eh bien, non, monsieur Gaillard, nous souhaitons que l'analyse globale dont parlait une représentante des Verts, M^{me} Lapique, puisse se faire et qu'on ait un plan global. C'est ce qui a aussi été demandé par le PLR : un plan global pour réfléchir à l'avenir de la Riponne.

Nous avons agi de manière propositionnelle, contrairement à ce qu'il vous plaît de répéter depuis de nombreuses semaines, que ce soit sur les ondes de la Radio Suisse Romande où nous avons eu l'occasion de débattre ; oui, le PLR est propositionnel depuis de nombreuses

années. Il dépose des postulats, des motions – vous en avez cité une dont je suis l’auteur – et nous continuerons à le faire, parce que nous estimons qu’il est de notre devoir de dire quelle ville nous souhaitons pour demain.

Je ne perdrai pas de temps non plus à expliquer à M. Gaillard que les mesures d’accompagnement sont dues en grande partie au PLR au niveau fédéral, parce que nous nous écarterions du sujet. Mais, s’agissant de la place de la Riponne, j’ai été heureux d’entendre les Verts empoigner aussi ce sujet ; il nous semble qu’un débat de fond mériterait d’être mené pour qu’on évite de faire ce que nous qualifions de mesurette, même si, sur le principe, elle nous semble aller dans le bon sens. La place de la Riponne mérite mieux que des mesures partielles et, surtout, elle mérite mieux que d’être occupée par des gens qui ne pensent pas forcément à respecter l’espace public, qui appartient à tout le monde et à tous les Lausannois.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Cher collègue Gaillard, on ne va pas faire de la politique fédérale sur la libéralisation du marché du lait ou du cassis de Dijon ce soir. M^{me} la présidente fait non de la tête fort opportunément, et je la suis. Vous vous faites le champion de la rapidité de votre majorité d’avoir véritablement pris les mesures pour rendre la convivialité à la place de la Riponne, ce qui fait depuis l’effondrement de Saint-Laurent, donc sept ou huit ans. En matière de rapidité et de réactivité, on peut mieux faire.

On vous avait parlé d’une fermeture commerciale aux frontières, nous en étions les adeptes. Nous constatons que vous faites preuve d’une solidarité exemplaire à l’égard du secteur primaire de la ville et de la région lausannoise. Vous avez déposé motions sur postulats et sur interpellations concernant l’agriculture de proximité, les relations, les circuits courts entre le producteur et le consommateur. Vous aviez une occasion en or de pouvoir faire cette vitrine à la place de la Riponne et vous avez choisi de promouvoir d’autres formes d’alimentation. Nous en prenons acte, mais je crois qu’entre ce que l’on dit, ce que l’on motionne ou postule et les actes, c’est plutôt mal parti.

Quant à l’accès à la place de la Riponne, nous prenons également acte que, loin de faciliter un écoulement relativement fluide de la circulation, diminuant par là le stress, l’énervement, le temps perdu, la pollution et autres gentillesse que nous sommes obligés de vivre, vous choisissez délibérément de supprimer un des accès au parking. Ma foi, les Lausannois, les chalands, les commerçants, enfin tous ceux que vous ne vous privez pas de stigmatiser, pour utiliser un terme cher à la gauche de la gauche, apprécieront à leur manière.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je serai très bref, car mes deux préopinants ont dit la substance de ce que je pense. Je constate simplement que M. Gaillard est devenu le champion du virage à 180 degrés. Il est un peu le thuriféraire de la doctrine, non pas permanente du Parti socialiste, mais de sa doctrine nouvelle ou actuelle. Je suis convaincu qu’il aurait défendu avec autant de brio l’inaction de sa majorité pendant les dix dernières années qu’il a tenté de le faire aujourd’hui pour les mesures que son parti vient de prendre.

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) : – Je me permets de m’immiscer dans ce débat de plaidoirie PLR-UDC-PS un peu masculine. Vu que j’ai été interpellée, je reviens sur un des aspects et je me permets de répondre.

Premièrement, le groupe des Verts dit oui au bricolage de la Riponne. Le bricolage, c’est bien : tâtonner, essayer, profiter de la pause estivale, de la magnifique expérience Lausanne Jardins pour faire des tests et essayer des choses sur cette place de la Riponne. On dit oui. Simplement, ces bricolages doivent être suivis d’une évaluation, et c’est ce que je demandais au début de la séance du Conseil, soit d’avoir, à un moment, une évaluation et une perspective globale de ces tâtonnements et de ce bricolage. Par global, j’entends évidemment de prendre en compte des aspects de la sécurité, mais aussi de l’urbanisme, de la Police du commerce, de la cohésion sociale.

Monsieur Blanc, vous avez parlé d'états généraux de la Riponne dans les médias. Pour moi, l'expression états généraux fait trop appel à des débats sécuritaires précédents. Donc, je m'associe volontiers à vos démarches, mais je souhaite qu'on renomme cette réflexion globale et qu'on ne l'appelle pas états généraux de la Riponne, parce que c'est une démarche qui va bien au-delà de l'aspect sécuritaire et de la réappropriation de l'espace public.

Par rapport à ce dernier point, l'occupation dite abusive de l'espace public est un point qui m'est cher. La place de la Riponne était morte ces derniers mois et ces dernières années, pas parce qu'il y avait quelques marginaux assis sur des bancs, un ghetto de pauvreté, comme l'a appelé M. Gaillard, mais bien parce qu'il y avait un manque d'animation flagrant. J'en veux pour preuve les mercredis et samedis, jours de marché ; il a une cohabitation sur cette place entre personnes dites marginales et bobos à poussettes, amateurs de produits bio. C'est donc bel et bien le manque d'animation et non la présence abusive de marginaux sur l'espace public. Oui au bricolage, mais non à l'utilisation abusive du mot abusif.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Par vos propos, monsieur Gaillard, vous laissez entendre que les libéraux-radicaux veulent refouler les marginaux aux frontières de la ville, ce qui n'est pas le cas. Permettez-moi par contre de vous rappeler qu'il y a quelques années, M^{me} Zamora, alors municipale socialiste, avait proposé de les refouler à la promenade de la Solitude, qui porte bien son nom.

M. Xavier de Haller (PLR) : – J'ai particulièrement apprécié la tirade de M. Gaillard, avec un verbe très bien choisi, qui a bien tourné en dérision l'interpellation de M. Meystre de ce soir. J'ai également apprécié, avec un certain sourire en coin, le terme bricolage, qui a été utilisé notamment par les socialistes et les écologistes.

Effectivement, on peut se permettre de faire des essais, nous, dans notre hémicycle, bien assis le mardi soir. Malheureusement, ce n'est pas la réalité des gens qui travaillent dans les environs de la Riponne. J'ai moi-même, ainsi qu'un certain nombre de collègues conseillers communaux, reçu les représentants des commerçants de la Riponne à la Commission des pétitions, il y a environ une année. On était unanimes à dire que la situation ne pouvait pas perdurer, car certains commerçants ne peuvent simplement plus exploiter leur commerce. Alors, on peut peut-être faire du bricolage, on peut faire des essais ici, bien assis sur nos sièges ; en revanche, on ne peut pas répondre qu'on pense faire du bricolage aux gens, aux contribuables qui gagnent leur vie autour de la Riponne et qui viennent nous dire, à nous les élus, qu'il y a un problème. Peut-être que certains d'entre eux, qui nous écoutent ce soir, réfléchiront lorsqu'il s'agira de renouveler les autorités.

M. Johann Dupuis (La Gauche) : – J'aimerais rappeler à la droite de ce Conseil, qui vient avec ces merveilleuses solutions soudainement pour la place de la Riponne, que si elle avait voté oui au local d'injection en 2006, il n'y aurait peut-être plus ce problème de marginalité qui semble tant les déranger aujourd'hui. C'est un peu facile de revenir huit ans après avec des solutions toutes faites, qui sauveraient les bistrotiers et les marginaux de cette place de la Riponne, délaissée par les pouvoirs publics.

M. Gilles Meystre (PLR) : – J'imaginai bien que les esprits s'échaufferaient, en particulier à gauche, et c'est déjà un objectif atteint. (*Rires dans l'assemblée.*) Je me permets néanmoins une précision et deux remarques avant de répondre au municipal.

Mon interpellation n'a nullement l'intention de remettre en cause la question des marginaux, voire de critiquer ce qui s'y fait dans ce domaine. D'ailleurs, vous connaissez mon engagement dans le domaine. Cette interpellation concerne exclusivement la procédure mise en œuvre pour définir et sélectionner des stands de vente à l'emporter sur le sud de la place. Mais quel mépris on a pu constater aussi bien dans la réponse du municipal que dans les interventions des personnes qui ont souhaité s'exprimer ensuite. Vous avez un véritable mépris pour le commerce lausannois et pour ceux qui contribuent

aux finances communales ; un véritable mépris pour ceux qui se lèvent tôt et qui se couchent tard. Je pense qu'on s'en souviendra.

Vous le savez, et je suis le premier à plaider dans ce sens, tous les habitants et usagers des places publiques méritent le respect, je le concède, mais il en va de même pour tous les commerçants et contribuables ; en l'occurrence, vous avez fait une grosse différence de traitement. Et le respect, mesdames et messieurs de la gauche, ne se bricole pas, il s'applique.

Il n'est pas question non plus de plaider, monsieur Gaillard, en faveur d'un protectionnisme communal, mais tout simplement de vérifier la mise en œuvre des intentions annoncées dans le programme de législature et de démontrer par l'exemple qu'au final, ce programme de législature est davantage fait de slogans que d'une volonté concrète de concertation et de consultation. Preuve en est ce qu'on vient de vivre, et je le regrette.

S'agissant de la réponse municipale, comme de coutume, cela ne nous étonnera pas de la part de M. Vuilleumier. Mais vous me permettez de le souligner, c'est une réponse sur l'air de « circulez, il n'y a rien à voir ». La droite s'excite, la gauche agit. En l'occurrence, les éclaircissements ne sont pas suffisants et le mépris est toujours plus grand. Je ne peux m'empêcher de nourrir de vifs regrets, parce que, dans ce projet Riponne, si certains acteurs ont été consultés, et j'en suis satisfait – je pense en particulier aux acteurs actifs dans le domaine de la toxicomanie –, d'autres domaines ne l'ont pas été, comme les associations professionnelles et économiques, dont les boulangers et les restaurateurs. Or je rappelle que ces acteurs, contre leur gré, depuis des années et malgré des demandes réitérées de changements, ont subi le quotidien de cette place, que ce soit le deal ou les shoots effectués dans les WC des restaurants, ou la crainte générée par la place auprès de leur clientèle. Alors, pourquoi consulter les uns, mais pas les autres ? Pourquoi certains acteurs sociaux, mais pas les acteurs économiques ? Tous sont pourtant importants pour notre ville, les uns parce qu'ils contribuent au lien social et à résoudre la problématique sociosanitaire de la toxicomanie, les autres parce qu'ils ont un rôle économique, un rôle d'animation et un rôle fiscal non négligeable.

Au final, je constate que la Municipalité inflige aux acteurs économiques une double peine : celle d'avoir d'abord dû supporter le trafic et incivilité pendant des années, et celle de leur infliger des concurrents directs à l'avenir, devant leur devanture, sans les en avoir avertis, sans les avoir consultés et sans les avoir associés. Je constate donc que la Municipalité pratique une volonté de consultation à géométrie variable. Certaines directions la pratiquent, comme la Direction des travaux en matière d'axes forts ; les acteurs économiques ont été associés dans le GAE, Direction DEJ ou Direction de la police dans le cadre des réflexions relatives au nord de la place et aux toxicomanes, mais, en l'occurrence, la direction du municipal Vuilleumier n'a pas véritablement fait de consultation et je le regrette, parce que ces acteurs paient des impôts, contribuent aux finances communales et jouent un rôle indispensable pour Lausanne.

Je parlais du programme de législature. On constate qu'il contient essentiellement des déclarations d'intention, en tout cas sur ce volet de la Riponne. Je me permets de citer une nouvelle fois ce programme. Il s'agissait de veiller au maintien des emplois existants, de porter attention aux besoins des entreprises installées à Lausanne – et celles qui entourent la Riponne le sont –, de proposer des conditions propres à leur développement. En l'espèce, ce ne sont là que des slogans, même si la Municipalité s'est tournée vers quelques acteurs. Pourquoi avoir procédé par voie de presse ? Pourquoi ne pas avoir consulté tout le monde ? Pourquoi s'être tourné vers quelques favoris de la Police du commerce ? On ne peut pas parler de consultation ni de priorité donnée au commerce local. Si tel avait été le cas et si la Municipalité avait mis en œuvre une procédure transparente et ouverte, je peux vous garantir que l'entier des stands aurait été occupé par des acteurs lausannois, et je peux

vous garantir aussi que ce qui aurait été distribué sur ces stands ne serait de loin pas plus mauvais que ce que des acteurs grecs ou valaisans distribuent.

Je formule donc le vœu que la Municipalité remette l'ouvrage sur le métier et qu'elle prenne contact avec l'ensemble des commerces locaux dans le but de leur proposer d'occuper l'espace dévolu aux stands du marché et de respecter les engagements qu'elle a pris dans son programme de législature. Enfin, j'espère, même si j'ai pu vous faire sourire, et heureusement que vous avez été heureux quelques instants, que cet épisode servira d'exemple à ne plus suivre. Je dépose une résolution.

Résolution

Le Conseil communal lausannois souhaite que la Municipalité dialogue avec les commerçants locaux et leur offre la possibilité de concourir à des appels d'offre lorsqu'elle met en place des dispositifs de réhabilitation/animation de places lausannoises.

M. David Payot (La Gauche) : – Je n'ai pas fouillé à fond le sujet d'aujourd'hui pour me préparer à cette discussion, mais, si je ne me trompe pas, il s'agit de trois stands au maximum qui ont été tenus pendant un jour et qui sont l'occasion d'un débat animé pour faire le bilan de la législature passée, de la législature actuelle et le pronostic pour les votations de la législature suivante, ceci avec la tentative de la gauche, comme de la droite, de démontrer sa supériorité ontologique.

Il me semble que le débat est un peu malheureux pour une démarche qui est une tentative d'améliorer ce qui a été notamment critiqué par la droite. Personnellement, je dois avouer ma naïveté. J'achète régulièrement, les samedis matin, des jus d'abricots valaisans à deux commerçants qui sont visiblement vietnamiens et je croyais jusqu'à présent contribuer au commerce local. Je vois que les frontières du local sont un peu plus resserrées actuellement pour la droite. On pourrait discuter sur une promotion des produits des différentes régions et j'attendrais surtout que la Ville nous communique un bilan après un peu plus de temps de cette expérience de stands et sur la suite de sa démarche. La résolution n'apporte pas grand-chose, sans compter qu'elle laisse entendre qu'il n'y a pas eu d'appel à candidatures, ce qui est contredit par la réponse municipale.

La présidente : – Nous discutons de la résolution, si vous êtes d'accord, parce qu'il est 21 h 45 et nous avons encore deux interpellations urgentes à traiter.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je ne reviendrai pas sur le débat. Si le PLR se lance dans l'invective et l'attaque personnelle, c'est qu'il y a peut-être anguille sous roche. (*Exclamations dans la salle.*)

J'ai deux questions à M. Meystre sur ses propos, et surtout sur la résolution. J'ai personnellement aidé un commerçant, tout ce qu'il y a de plus lausannois, qui habite et qui a un commerce à Lausanne, à remplir le formulaire d'appel d'offres pour les caravanes mobiles au sud de la place. Je suis donc relativement étonné de la teneur de la résolution. J'ai constaté que, sur le site de la Ville, même si je reconnais que cela demande parfois une boussole pour savoir y naviguer, on trouvait un appel d'offres ouvert sans condition particulière. Je n'ai pas vu qu'il s'agissait d'être non Lausannois. D'ailleurs, le commerce en question a été retenu dans le choix final.

Première question : de quoi parle-t-on, dans la mesure où cet appel d'offres a bel et bien eu lieu, qu'il a été publié, médiatisé – et je peux en témoigner, puisque j'ai aidé un commerçant lausannois à remplir ce formulaire ? Deuxième question : Est-ce que vous n'êtes pas allé un peu loin en disant que vous auriez pu garantir, pour autant que cet appel d'offres ait existé – ou alors, je n'ai pas bien compris –, et que tous les gagnants de l'appel d'offres auraient été Lausannois, qu'ils auraient mis à disposition des produits tout aussi bons ? Cela n'engage que vous, on ne discutera pas les goûts et les couleurs. Je m'étonne ! Il me semble que s'il y a un appel d'offres ouvert, il est légitime que quelqu'un vienne d'une autre commune, voire d'un autre Canton. Ce sont des questions de compréhension sur la résolution auxquelles je souhaiterais des réponses.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Dans les réponses de M. Vuilleumier, j'ai cru comprendre qu'il y a eu un appel d'offres fait par voie de presse, ce qui signifie que n'importe quel commerçant lausannois et non lausannois a pu le voir. Dans votre résolution, vous dites que vous voulez que la Municipalité dialogue avec les commerçants locaux et leur offre la possibilité de concourir. Est-ce que cela sous-entend qu'ils ont été empêchés de concourir dans ce cas, ou qu'il y a eu une préférence extracommunale ? D'après les explications qui ont été données, je ne pense pas que ce soit le cas.

Maintenant, si vous souhaitez que les démarches municipales en matière d'appel d'offres prévoient une préférence communale, il faut déposer une motion ou un projet de règlement qui le précise et on en discutera. Mais ce n'est pas par voie de résolution, dont on connaît l'efficacité modérée, que vous pourrez atteindre vos buts.

De plus, je suis étonné de voir que, pour ces appels d'offres, vous vous limitez aux cas où la Ville met en place des dispositifs de réhabilitation ou d'animation de places lausannoises ; il n'y a pas que cela, il y a tout plein d'autres occasions que je n'imagine même pas, au cours desquelles la Ville de Lausanne pourrait avoir besoin de faire des appels d'offres.

Vous avez aussi évoqué le fait que la Police du commerce aurait favorisé des gens qu'elle connaît ou qu'elle apprécie. J'aimerais bien savoir ce que vous vouliez dire par là ; est-ce une attaque camouflée de copinage ? Il faut le dire franchement et clairement, il ne faut pas le cacher. Cela dit, je pense que cette interpellation et cette résolution ont pour but d'écorner le maillon faible de la Municipalité rose-rouge-verte, si l'on peut dire, et non de défendre les commerçants lausannois. C'est de bonne guerre, mais ce n'est pas très élégant.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je vois que M. Hubler a beaucoup d'estime pour M. Vuilleumier. Chacun a entendu ses propos, à mon sens, malheureux. C'est vrai que l'appel d'offres qui a été lancé pour l'occupation de cette place au niveau commercial est plus que discutable, et mon collègue Meystre l'a très bien relevé. J'aurais souhaité avoir une réponse par rapport à la fermeture de l'accès par le nord au parking de la Riponne. Cela a certainement à voir avec cette interpellation, monsieur le syndic, et je souhaiterais savoir si une étude a été faite auprès des commerçants par rapport à l'impact négatif qu'ils subiront inévitablement sur leur chiffre d'affaires. Alors, après la fermeture du Grand Pont, si on s'amuse à fermer encore l'accès nord de la Riponne, vous allez meurtrir le commerce du centre-ville. Il serait peut-être temps de revoir vos projets et de favoriser l'accès au centre-ville par toutes sortes de véhicules.

M. Gilles Meystre (PLR) : – Si M. Payot s'était réveillé plus tôt, il aurait entendu que ce ne sont pas trois stands, mais davantage, et sur une durée de six mois. Ce qui est proposé à la Riponne est donc loin d'être anecdotique et justifie cette interpellation.

Pour répondre à M. Gaillard, je rappelle que les acteurs qui sont dans le périmètre de la Riponne se sont exprimés à moult reprises – et vous les côtoyez sans doute aussi –, qu'ils souffrent et qu'ils ont souffert jusqu'à aujourd'hui de la situation de la Riponne, je l'ai dit, par les shoots et le deal dans leur environnement direct. Cette place fait débat depuis des années. La moindre des choses c'eût été de présenter le projet à ces acteurs d'abord, comme la Municipalité sait le faire auprès des habitants. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire avec les commerçants ce qu'on fait avec les habitants. Alors, communiquer par voie de presse, c'est franchement moins que le minimum syndical. On aurait pu choisir autre chose que la solution de facilité, on aurait pu convoquer les acteurs économiques de la Riponne. Viendrait qui veut, participerait qui veut, mais, enfin, rien que sur le principe, je ne comprends pas pourquoi cette démarche n'a pas été faite.

De plus, on aurait dû les inviter à participer directement à la démarche et à tenir des stands. En l'occurrence, la Municipalité se gargarise à longueur d'année de faire de la consultation et d'être proche et championne du dialogue, mais je constate qu'il y a deux poids deux mesures ; il y a les slogans et la réalité, et je le regrette vivement.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – C'est assez piquant de constater qu'au moment où M. Meystre fustige la Municipalité par rapport au mépris dont on a fait usage dans cette affaire, le même jour, M. Meystre n'hésite pas à fustiger une quarantaine de fonctionnaires de la Ville en déclarant dans le journal local : « C'est un plaisir d'entendre que la Police du commerce est ridicule ». Cela est du vrai mépris et je le regrette ; on peut être pour ou contre les décisions qu'ils prennent, mais ces gens font un travail souvent difficile.

Un mot sur l'appel d'offres. Je rappelle qu'un appel d'offres est lancé chaque fois qu'il y a volonté de mettre à disposition un morceau d'espace public à des fins commerciales. C'est à chaque fois la même chose. Cela a été fait dans les règles de l'art ; je le rappelle, il a été publié dans *24 heures* et sur le site de la Ville et des gens ont postulé. Il y a eu des candidatures de gens qui travaillent à Lausanne, qui travaillent dans la région, une personne qui travaille en Valais, mais qui tourne aussi dans tout le Canton. Toutes ces personnes qui sont ou qui ont été aujourd'hui et hier à la place de la Riponne ne sont pas qu'à Lausanne, mais sont aussi sur l'ensemble du Canton de Vaud. Imaginez-vous, si la Municipalité avait désigné les quinze commerçants, cela s'appellerait du copinage ; vous avez eu raison de déposer une interpellation contre le copinage. Nous ne mangeons pas de ce pain-là.

Un mot sur les conditions, par rapport à la question de M^{me} Longchamp d'il y a bien longtemps. La condition c'est que les commerçants doivent être partis au plus tard à 20 h 30. S'il n'y a pas de clients et s'il pleut, ils peuvent partir avant, mais ce sont les conditions données.

Par rapport aux jardins et à la route, vous savez que Lausanne va accueillir tout prochainement Lausanne Jardins, qui est une manifestation phare dans le programme d'animations et de tourisme au niveau lausannois. C'est une manifestation très appréciée des commerçants, parce qu'elle amène des milliers de personnes à Lausanne qui, incontestablement, vont fréquenter les restaurants et les commerces lausannois. Effectivement, il y a un projet de Lausanne Jardins sur la place de la Riponne, qui passe sur la route du bas de la rue de l'Université, où il y aura un jardin qui devrait être un des éléments forts de Lausanne Jardins 2014. Les services Routes et mobilité et Police et urgences ont été consultés ; cela semblait possible et l'engagement a été pris que s'il devait y avoir, avant octobre, un très gros problème, ce jardin peut être démonté relativement facilement. Et s'il y a de très gros problèmes à la rentrée des écoles, ce jardin pourra également être démonté dès le mois de septembre. Mais la volonté est de faire cela jusqu'au mois d'octobre, en même temps que Lausanne Jardins.

Je suis assez surpris de voir qu'il aurait fallu avoir des produits du terroir. Je l'ai dit, s'il y avait eu quinze commerçants qui vendent des produits du terroir locaux – il faut déjà savoir ce que c'est les produits du terroir –, on les aurait pris ; mais quand il n'y en a pas, il n'y en a pas. Ensuite, si on avait voulu vendre du vin sur la place de la Riponne, j'imagine qu'on aurait eu des interpellations, mais peut-être pas sur le même sujet.

En ce qui concerne les marginaux, c'est vrai que c'est un problème social. On peut bien imaginer que les hauts fonctionnaires de la Municipalité ont eu des discussions difficiles pour mettre en place les mesures prises aujourd'hui. Effectivement, chacun a son champ d'activité et c'est de l'équilibrisme que d'attirer des personnes sur cette place, et c'est le but de ces mesures, qui ont une activité non marginale ou de non-consommation de drogues. Il faut qu'il y ait des conditions. En même temps, il faut respecter les gens qui sont là, il faut un encadrement social, qui a aussi été développé, il faut de la police, il faut des commerçants, mais aussi des commerçants qui doivent avoir plus ou moins l'assurance de vendre deux ou trois choses, sinon, ils ne viennent pas. Ce projet c'est donc de l'équilibrisme ; c'est pourquoi on y va un peu à tâtons, que des bancs ont été déplacés et d'autres sont restés. Ce sera évalué tout au long de l'action pour éventuellement affiner les choses au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Par rapport à la résolution de M. Meystre, je conteste absolument ce qu'il dit, soit que je ne consulte pas les commerçants. Il disait la même chose lorsque j'étais en charge de la police. Il le dit maintenant par rapport à la Police du commerce, mais c'est absolument faux. J'ai même des témoignages de nombreux commerçants qui sont étonnés par rapport à mon orientation politique, de voir l'ouverture de la Municipalité et de celui qui vous parle, et ils sont très satisfaits des diverses propositions et de l'ouverture qu'il y a eu. On aura probablement l'occasion de le voir tout à l'heure, dans l'interpellation suivante.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je voulais ajouter un mot à ce qu'a dit M. Vuilleumier. D'abord, sur un point qui n'est pas le cœur de l'interpellation, mais qui a été largement évoqué dans ce débat, soit la question d'un plan et d'une vision globale que vous opposeriez, mesdames et messieurs de l'opposition, à des bricolages. A force de vouloir des plans globaux et d'engager des réflexions à long terme, surtout dans une ville qui a quelques difficultés financières, on finit par ne jamais rien faire du tout, parce qu'on est systématiquement en train de réfléchir sur le long terme.

S'agissant du dossier de la Riponne, c'est un dossier qui occupe largement les commerçants, mais qui préoccupe aussi largement les habitants lausannois, qui sont attachés à cette place et qui sont aussi attachés à l'espace public et à ce que l'espace public peut représenter pour une communauté et une ville qui est soucieuse de bien vivre ensemble.

Je pense que c'est une erreur, ou alors c'est un procès d'intention ; je n'en sais rien. Imaginons que c'est une erreur que de vouloir y opposer une réflexion globale conduite par le Service d'urbanisme, qui le sera dans les années qui viennent et qui est absolument indispensable s'agissant de la Riponne. Vous savez que c'est un gros projet, qui prendra du temps et qui nécessitera passablement d'énergie. Il y aura peut-être des débats référendaires. L'aménagement public est toujours délicat et, s'agissant d'un site aussi emblématique que la Riponne, on est probablement embarqué dans un débat qui prendra beaucoup de temps.

Les mesures présentées il y a quelques semaines et mises en œuvre extrêmement rapidement ont été imaginées et développées entre le mois de décembre et le mois d'avril ; elles seront en vigueur, en principe, au mois de juin. On a souhaité travailler rapidement pour apporter des solutions rapides à un problème lancinant. Je suis surpris de vous entendre et j'aimerais vous dire et redire ce que M. Vuilleumier a dit, qui me paraît extrêmement important : le jour de l'annonce de ces mesures, j'ai reçu de très nombreux appels, tous de commerçants, qui m'ont dit bravo, qu'enfin on faisait quelque chose, et ce sont des mesures qu'ils attendaient. Je le dis très franchement, le pari est loin d'être gagné, on n'est pas du tout sûr que ces mesures permettront d'atteindre les buts, c'est-à-dire de ramener de l'activité et de la mixité dans cette place, mais aussi de faire le pari de l'intégration avec les groupes de marginaux.

On souhaite pouvoir avoir une mixité de population, parce qu'il ne s'agit effectivement pas de stigmatiser des groupes de population. Par contre, il s'agit de résister, parce que cela fait partie d'un élément fondamental de la communauté. Il s'agit de résister à l'appropriation de parties de l'espace public par certains groupes de population. Et en amenant de l'activité, en prenant les mesures qu'on a prises, on va précisément dans ce sens. Est-ce qu'on y parviendra ? On verra. Une délégation municipale suit ce dossier, pas tout à fait au jour le jour, mais régulièrement. J'imagine qu'il rebondira encore au Conseil communal régulièrement, parce que c'est un dossier difficile. Mais on suit cela d'extrêmement près pour pouvoir adapter le dispositif, qu'il s'agisse du dispositif social, des mesures d'aménagement ou des mesures de police, de manière à ce que l'on puisse avoir un dispositif qui tienne la route et qui permette aux Lausannois de se réapproprier cet espace public, ainsi que les commerçants, qui sont effectivement un des acteurs majeurs si on souhaite redynamiser une place. La redynamisation passe par des aménagements, mais elle passe aussi par de l'activité, qui est en bonne partie le fait des commerçants ou des

exploitants de restaurants et d'établissements publics, qui vont permettre de ramener de la vie sur la place.

Il me semble que cette interpellation pose quelques bonnes questions, mais, honnêtement, c'est un faux procès. L'ensemble des postulants, à part ceux qui présentaient des problèmes d'hygiène – il y en a eu quelques-uns –, a pu obtenir une exploitation avec un tournus qui se fera par jour. L'interpellation nous aura au moins permis d'apprendre, ce sera un scoop, que la Police du commerce a des chouchous chez les commerçants ; on est content de l'apprendre. On nous a systématiquement dit qu'elle était haïe de l'ensemble des commerçants, et maintenant on découvre qu'elle a des chouchous ; tant mieux. Si M^{me} Nicollier nous entend ce soir, elle sera heureuse de l'entendre.

J'aimerais aussi rassurer ceux qui sont soucieux des produits du terroir. Vous pourrez toujours aller au nord de la place où, après une procédure d'appel d'offres selon des procédures votées par la Municipalité et acceptées par ce Conseil dans le cadre du préavis sur la gestion immobilière, nous avons choisi un exploitant pour la cuisine d'été du Ripp's, bien lausannois, comme d'ailleurs les cinq postulants qui ont déposé des offres. C'est un exploitant qui travaille avec des produits du terroir et des produits locaux et qui permettra, je l'espère, de répondre à une demande.

Sur cette place, on fait ce que tout le monde et l'ensemble des groupes politiques souhaitent : on amène un peu d'activité, on favorise les commerçants et les artisans, qu'ils soient Lausannois ou non. Les exploitants avec des camionnettes sur le sud de la place et ceux qui travailleront au nord de la place sont des gens qui amènent de l'activité ; ce sont des gens qui se lèvent tôt le matin et qui se couchent tard le soir, ce sont des gens qui travaillent et qui amènent une plus-value ; ce sont aussi des gens qui ont envie de faire quelque chose pour la collectivité en apportant un peu de vie sur cette place.

Je le redis, ces mesures ont été extrêmement bien accueillies par les commerçants. M. Tosato complètera avec quelques mots et vous dira que, contrairement à tout ce qui a été dit ici, ils ont été très étroitement associés aux mesures proposées. Je suis loin de vous dire que le pari est gagné ; par contre, on a mis l'ouvrage sur le métier. On mènera les réflexions à long terme, mais on souhaite aussi des mesures immédiates. On ne se contentera pas d'effets d'annonce et de projets urbanistiques à l'échéance de quatre ou cinq ans ; avec ce plan d'action et ces propositions, on a souhaité agir rapidement.

Concernant la circulation, effectivement, monsieur Gaudard, on fera un essai ; cela a été discuté avec l'exploitant du parking. On suivra cela de très près, mais c'est plutôt bien accueilli par les commerçants, qui sont désireux qu'on ramène de l'activité. Je trouve dommage que ce débat soit enclenché de manière polarisée et politicienne. Dans le cadre de la délégation avec le commerce municipal, on a des discussions depuis plusieurs mois sur les questions de sécurité, de Police du commerce et d'aménagements publics ; on a des débats qui, depuis maintenant pas mal de temps, sont extrêmement constructifs et très positifs. On discute de ce sur quoi on est d'accord et on avance. Je constate que, malheureusement, ce qui est possible avec les associations de commerçants paraît beaucoup plus difficile dans ce Conseil communal.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Le débat prend une tournure étrange et j'ai l'impression que l'on est dans un procès d'intention ; c'est dommage.

En complément à ce que mes deux collègues de la Municipalité ont dit, j'aimerais rappeler que le plan d'intentions et que le dispositif de réhabilitation et d'animation, comme le présente M. Meystre, et je le remercie de nous dire dans sa résolution qu'il s'agit bien d'un dispositif de réhabilitation et d'animation, est né d'une étude que nous avons demandée à la Fondation Le Relais. Alors, je vous prie de m'excuser, car elle est à Morges, monsieur Meystre. C'est l'institution que nous finançons pour intervenir de manière sociale à la place de la Riponne. Cette fondation a fait son étude en août 2013 et elle a mené une enquête qualitative pour laquelle elle a pris en compte les attentes et les préoccupations

d'une partie des voisins de la Riponne. Elle est allée à la rencontre des acteurs qui exercent une activité commerciale, associative ou culturelle sur la place. M. Meystre doit certainement connaître cette étude. Les commerçants ont été consultés. Comme toujours dans une enquête qualitative, il y a un certain nombre de pistes, et les pistes d'amélioration proposées sont celles qu'on essaye de mettre en place maintenant. Il s'agit de l'aménagement de la place pour la rendre beaucoup plus accueillante, de faire des animations, de donner des raisons de s'arrêter. Certains commerçants ont proposé d'y ouvrir un office du tourisme ; on va aller petit à petit avec toutes ces propositions qui veulent donner une âme à la place.

Bien sûr, ils demandent plus de sécurité et, au niveau social, une partie des personnes interviewées estime qu'il faudrait mieux s'occuper des personnes en difficulté qui se rassemblent sur la place de la Riponne. Les idées proposées autour de cet axe varient de l'ouverture d'un local d'injection à des travaux d'occupation. Concernant le local d'injection, on n'a pas encore fait de proposition – cela viendra peut-être. Concernant les travaux d'occupation, vous le savez parfaitement, monsieur Meystre, et je pense que vous êtes content, dans le cadre de la mise en place des jardins, nous allons travailler en demandant à la Fondation ABS-Le Passage de proposer à leurs usagers de faire de petits jobs. Ils vont ainsi participer. Bien sûr, on aurait voulu vous dire cela beaucoup plus rapidement. Mais comment après une journée d'exploitation, pouvons-nous déjà faire le bilan ? C'est là où je dis qu'il ne faut pas tirer plus vite que son ombre dans ce genre de cas ; on va essayer d'avancer.

On a utilisé le terme bricolage ; c'est affectueux. Cela permet de se demander quelles sont les multiples définitions du bricolage. Non, c'est un plan d'action que nous mettons en place, nous y allons avec des propositions que tous les participants peuvent s'approprier, que ce soient les marginaux, les commerçants, les citoyennes et les citoyens qui sont sur la place. Je vous demande vraiment de nous faire confiance. C'est une grosse opération que nous menons sur la place de la Riponne ; vous le verrez aussi au nord. Ce sont les commerçants locaux qui participent, monsieur Meystre, et les services de la Ville y participeront aussi ; la bibliothèque et le Service d'accueil de jour seront présents. Il y aura une multitude d'animations. J'espère qu'une fois, la gauche et la droite sauront apprécier et nous rendront hommage de cette opération.

La présidente : – Entre l'art du bricolage et celui qui veut tirer des conclusions plus vite que son ombre, cela fait une heure et demie qu'on discute. J'aimerais bien pouvoir passer au vote de cette résolution.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Comme la résolution est encore à voter, je me permets d'intervenir pour solliciter une réponse de M. Meystre à une question posée précédemment, à savoir ce que signifie la phrase dans la résolution « et leur offre la possibilité de concourir à des appels d'offres ». Est-ce que ce serait leur offrir la possibilité exclusive de concourir à des appels d'offres ? Ou est-ce que ce serait ce qui nous a été décrit dans la réponse municipale, et ce qui a été encore confirmé dans le débat, à savoir que cette possibilité de concourir leur était offerte ?

M. Gilles Meystre (PLR) : – Il s'agit de dialoguer avec les commerçants locaux et pas avec quelques-uns. A ce titre, des processus de consultation tels que ceux qu'on met en œuvre avec les habitants dans certains quartiers s'imposent ; dans le cadre de ces consultations, il faudrait offrir aux commerçants la possibilité de concourir à des appels d'offres. Ce n'est pas ce qui a été fait, monsieur le syndic ; vous avez beau maugréer, cela s'est fait par voie de presse. Avec ces éclaircissements, vous êtes en mesure de voter cette résolution.

J'aimerais encore ajouter que j'ai une certaine satisfaction d'avoir entendu le municipal Junod nous dire que les commerçants de la place sont des acteurs majeurs et que de bonnes questions ont été posées dans le cadre de cette interpellation. On aurait pu éviter une heure et demie de dialogue et de discussion si la réponse suivante nous avait été donnée : oui, on

est allé un peu vite, parce que les attentes sont nombreuses, et oui, on prendra la peine de rassembler les commerçants de la place pour leur faire état de nos intentions et essayer de les associer à la démarche qui a déjà démarré.

On a voulu rire de cette interpellation, on a voulu nous faire croire que les commerçants sont satisfaits, mais on n'a visiblement pas les mêmes lignes téléphoniques – cela ne m'étonne pas – et on ne côtoie pas les mêmes commerçants. Je le regrette et, ma foi, advienne que pourra de cette résolution, mais on se souviendra de vos votes.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Il faut mettre au point deux choses. La première c'est que tout ce qui concerne le centre-ville et les problèmes rencontrés fait l'objet de concertations régulières entre la délégation aux commerces, la Société coopérative des commerçants lausannois (ACL), et le Trade Club ; il y a même les parkings qui y sont représentés. Ces gens sont au courant de toutes ces démarches, et ils les approuvent ; ils disent qu'elles vont toutes dans la bonne direction.

De plus, si à chaque fois qu'il y a un appel d'offres et que cela intéresse de près ou de loin un ami de M. Meystre il faut écrire à tous les commerçants lausannois personnellement pour les rendre attentifs au fait qu'il faut lire le journal ce jour-là, alors la Municipalité n'est pas prête à le faire. C'est exactement le procès d'intention que vous faites. On admet que les gens savent lire et écrire quand on fait un appel d'offres public. C'est vrai qu'on n'a pas écrit à tous les commerçants en leur disant personnellement qu'il fallait faire attention et que, pour éviter une interpellation de M. Meystre, on leur écrivait personnellement pour être sûr qu'ils avaient lu le journal et qu'ils allaient concourir. Voilà ce que vous demandez, monsieur. Si je veux faire autant que vous dans le ridicule, j'y arrive aussi.

Exclamations dans la salle.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La résolution Gilles Meystre est refusée par 40 voix contre 30 et 5 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Riponne : rendre la place aux habitants, c'est bien. Associer les commerçants, c'est mieux ! » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts : « La Municipalité veut 'fonctionnariser' les vignobles de la ville : dans quel intérêt ? »

Développement polycopié

Lausanne a la grande chance de posséder cinq domaines viticoles, situés sur les appellations Lavaux et La Côte et s'enorgueillit d'être le plus important propriétaire viticole public de Suisse. Les cinq vigneron-tâcherons en charge des cinq domaines sur la base d'un bail à ferme s'occupent de la vigne jusqu'au pressurage des raisins produisent chaque année environ 400'000 bouteilles. Les travaux de cave sont, quant à eux, confiés à des cavistes supervisées par l'œnologue de la Ville de Lausanne.

Depuis de nombreuses années, les Lausannois mais aussi tous les amateurs de produits viticoles de la région sont fiers des vins de la Ville et de la qualité du travail des vigneron de la Ville. Le niveau élevé de ces vins a également été salué lors de concours viticoles. Ainsi, à titre d'exemple, le 4 avril 2014, les vins de la Ville ont reçu deux médailles d'argent et une de bronze.

Malgré ces résultats réjouissants, la Municipalité a annoncé sa décision de changer en profondeur le système et de « *reprenre le contrôle des vignobles de la ville* », comme le titrait un article du *24 heures* daté du 8 avril 2014.

En substance, la fonction de vigneron-tâcheron, au bénéfice d'un contrat de fermage avec la Commune, serait supprimée en faveur de postes d'employés communaux et de deux chefs de culture.

Or, comme l'a expliqué M. Chollet, ancien régisseur viticole, dans un courrier des lecteurs paru dans le *24 heures*, le travail de la vigne lie un vigneron à son domaine et à ses vignes et nécessite une implication personnelle forte. Pour M. Chollet, il est loin d'être évident que l'intégration de ces employés communaux puisse se faire de manière efficace. La volonté affichée par la Municipalité semble donc ne pas faire l'unanimité auprès des personnes connaissant ce domaine.

En outre, selon les informations dont les soussignés ont connaissance, cette décision a été prise de manière précipitée et abrupte. L'ensemble des cavistes et vigneron auraient apparemment appris lors d'une séance leur prochaine mise en congé et ce, selon les informations à notre disposition, sans aucune prise en considération des investissements que ceux-ci auraient réalisés dans les domaines.

Si ces informations étaient avérées, elles manifesteraient le peu de considération que fait la Municipalité du magnifique travail réalisé par ses vigneron depuis tant d'années et qui a fait la réputation des vins de la Ville.

Les soussignés ont également été informés que la Commune ne souhaiterait pas et/ou ne pourrait pas racheter aux vigneron les machines d'entretien de la vigne, les installations de vinification et de mise en bouteilles mais devra en acquérir de nouvelles. Ces machines coûtant extrêmement cher, les interpellateurs se demandent – pour autant que ces informations soient confirmées – comment l'opération peut être neutre financièrement, voire de quelle manière des économies pourraient réellement être réalisées comme l'avait déclaré la conseillère Municipale Florence Germond aux médias.

Les soussignés s'interrogent donc sur ces décisions: relèvent-elles dont principalement d'une posture idéologique tendant à considérer qu'il vaut mieux des employés communaux que des vigneron liés par un contrat de fermage ? La Municipalité avait-elle des reproches concrets à faire valoir contre le système actuel qui a pourtant fait ses preuves ?

Sur la base de ce qui précède, les soussignés souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-il exact que tous les cavistes et vigneron qui s'occupent des domaines de la Ville ont été informés de la prochaine résiliation de leur contrat avec la Commune ?
2. Si la réponse est positive, cette décision est-elle irrévocable ou le Conseil communal sera-t-il appelé à discuter à brève échéance de cette nouvelle stratégie ? Si aucune discussion n'est prévue, comment la Municipalité compte-t-elle gérer la période transitoire qui s'annonce à quelques mois des prochaines vendanges ?
3. Toujours dans le cas où la réponse à la question 1 est positive, la Municipalité peut-elle nous informer des termes de cette résiliation? En particulier les investissements que les vigneron ont personnellement engagés dans l'entretien de leur domaine seront-ils remboursés en tout ou en partie ?

4. Dans ce cadre, la Municipalité confirme-t-elle que la Commune devra acquérir un ensemble de machines viticoles onéreuses et, cas échéant pour quel coût ?
5. De manière générale, la Municipalité peut-elle expliquer les raisons pour lesquelles elle a décidé de "fonctionnariser" les vignobles de la ville; avait-elle des griefs particuliers à faire valoir contre le système des vigneron-tâcherons ?
6. En particulier, la Municipalité attend-elle une possible amélioration de la qualité des vins communaux due à ce changement de statut ?
7. La Municipalité envisage-t-elle de faire appel à l'avenir à des consultants pour assurer la qualité des vins et la Municipalité peut-elle informer le Conseil communal du coût supplémentaire que le recours à ces consultants pourrait représenter ?
8. La Municipalité a-t-elle chiffré les potentielles économies attendues ?
9. A l'heure où les autorités et les cercles intéressés souhaitent développer l'oenotourisme -un concept qui nécessite encore plus d'engagement de la part des producteurs - comment seront gérées les heures supplémentaires y relatives ?

Nous remercions d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

Discussion

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Etant donné l'heure, je serai bref dans le développement de mon interpellation. Celle-ci intervient quelques jours après le vote sur l'initiative Lavaux III, qui a été refusée à près de 60 % des Lausannois ; le contre-projet a été accepté à près de 67 %. Cela démontre l'attachement des Lausannois à une viticulture de qualité.

Nous sommes tous consommateurs de vins, et de vins de la Ville en particulier. La qualité de ces vins tenait aussi à la façon dont les vignobles étaient gérés, avec cinq vigneron-tâcherons liés par un contrat avec la Ville pour chacun des cinq domaines communaux. Nous avons appris récemment que la Ville entendait changer ce système qui a fonctionné et fait ses preuves pendant de nombreuses années, avec des vins régulièrement primés. Cela nous a interpellés.

Vu les délais et ce que cela pouvait impliquer – le rachat des machines, la résiliation des contrats, les vendanges qui vont arriver d'ici quelques mois –, il nous semblait important de déposer cette interpellation urgente et de demander à la Ville ce qu'elle entend faire avec ses vigneron. Pourquoi entend-elle fonctionnariser ces tâches de vigneron-tâcherons ? Est-ce qu'ils ne donnaient pas suffisamment satisfaction ? Est-ce pour des raisons idéologiques qu'il faut tout intégrer et que tout le monde doit avoir un statut d'employé communal ? Qu'en est-il du rachat des machines ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Merci de me donner l'occasion d'expliquer ici le nouveau modèle qui a été choisi. En effet, comme le notent les interpellateurs, avec quelque 33 hectares répartis sur cinq domaines – deux sur la Côte et trois dans le Lavaux –, la Ville de Lausanne est le plus important propriétaire viticole public suisse. Actuellement, les travaux viticoles sont confiés à cinq vigneron-tâcherons indépendants et les travaux vinicoles, du pressurage à la mise en bouteille, sont confiés à deux entreprises cavistes – une pour la Côte et une pour Lavaux. Les vins de la Ville sont vendus lors d'une mise aux enchères publique en décembre de chaque année, ou sont vendus directement par l'Administration tout au long de l'année, ainsi qu'à travers la vente au domaine.

Depuis les années 2000, la situation du marché vitivinicole est devenue de plus en plus difficile en Suisse et dans le Canton de Vaud pour les producteurs comme la Ville de Lausanne. Une étude commandée en 2009 par la Ville a montré un grand déficit d'image et de notoriété des vins de la Ville auprès des personnes de moins de 50 ans. Les vignobles de la Ville de Lausanne ont donc été contraints de diversifier leurs activités commerciales, de

chercher de nouveaux débouchés pour leurs vins, et une nouvelle gamme de vin a été développée en 2013 dans le but d'atteindre cette nouvelle clientèle ; cette nouvelle gamme a rencontré un franc succès.

Cette mutation des activités que je viens de décrire, ainsi que le départ prochain à la retraite de quatre des cinq vigneron, entre 2014 et 2016, ont suscité un questionnement sur le fonctionnement actuel des vignobles et sur sa compatibilité avec les nouvelles exigences du marché. Une analyse approfondie est menée depuis 2012 à ce sujet. De cette analyse est née une nouvelle proposition d'organisation, qui a été rendue publique dans les médias et qui repose, en effet, sur l'internalisation de toutes les activités liées à l'exploitation des vignobles et des postes de travail y relatifs. Un chef de culture est prévu pour chaque secteur géographique, ainsi qu'un œnologue pour superviser les travaux de cadre ; des ouvriers spécialisés viendront compléter cette organisation. Ce projet vise à avoir un impact sur la gestion des domaines, la commercialisation des vins, les modes de vinification, le respect de l'environnement, ainsi que sur les finances communales.

Pour répondre à la première question, oui, une fois la nouvelle organisation entérinée par la Municipalité, des séances ont été organisées immédiatement avec chaque vigneron-tâcheron et chacune des deux entreprises de cave afin de les informer personnellement des changements à venir et de discuter de la transition. Concernant les cavistes, ces derniers sont au bénéfice d'un mandat qui fait suite à une mise en soumission réalisée en 2010 pour une durée de trois ans. Le mandat arrivait à échéance en 2013 et une prolongation d'une année seulement a été adjugée précisément pour pouvoir faire les adaptations actuellement proposées. Il n'y a donc eu aucune résiliation de contrat, mais simplement une non-reconduction de mandat pour ces entreprises privées, qui ont évidemment d'autres clients et dont la mise en soumission n'augurait pas forcément de la reconduction de leur mandat.

En ce qui concerne les vigneron-tâcherons, comme je l'ai déjà dit, quatre d'entre eux ont annoncé leur futur départ à la retraite, échelonné entre 2014 et 2016. Ce sont précisément ces départs à la retraite qui ont permis de relancer la réflexion sur l'organisation des vignobles. La nouvelle organisation tient compte de ce calendrier et se mettra en place progressivement, au fur et à mesure des départs naturels à la retraite des uns et des autres. Pour l'unique vigneron-tâcheron qui n'est pas encore en âge de retraite, des discussions sont en cours afin de l'intégrer à la nouvelle organisation.

Pour répondre à la deuxième question, oui, la réorganisation des vignobles devrait avoir un impact positif en termes financiers. Des investissements sont certes à consentir, mais ils se feront dans le cadre des enveloppes allouées par la Municipalité et le Conseil communal au travers des autorisations d'achats. Ensuite, le Conseil communal aura tout loisir de contrôler ces développements financiers que je viens d'évoquer dans le cadre des boucllements successifs des comptes de la Ville, ainsi que les données qui seront fournies dans le cadre du rapport de gestion, qui sera soumis d'abord à la Commission de gestion, évidemment, et ensuite à votre Conseil.

Pour répondre à votre question sur la phase transitoire, le contrat des cavistes arrivant à échéance à la fin des vinifications du millésime 2013, il est prévu d'engager du personnel de la cave déjà pour les vendanges 2014, c'est-à-dire en août 2014, qui sera entièrement compensé par les non-dépenses en lien avec ces mandats externes qui ne sont pas reconduits. La reprise des travaux de cave étant celle qui génère le plus de recettes supplémentaires, c'est évidemment cette opération qui doit être introduite en début du processus pour internaliser ces marges au sein de la Ville. Les engagements sont en cours et rencontrent un vif intérêt. En ce qui concerne les vigneron-tâcherons, ils seront encore en place pour les vendanges de cette année ; aucune mesure transitoire n'est donc à prévoir pour cette activité en 2014 et, comme je l'ai déjà dit, par la suite, l'engagement du personnel se fera au fur et à mesure des départs à la retraite et s'inscrira dans les dotations budgétaires allouées au service.

Pour répondre à la troisième question, il faut savoir qu'aujourd'hui, la plupart des éléments sont déjà financés par la Ville. La logistique et les frais d'achat de marchandise tels que les produits phytosanitaires, les piquets, etc. sont déjà entièrement pris en charge par la Ville propriétaire. L'entretien des bâtiments est également entièrement à charge de la Ville de Lausanne. Les vigneronns ne sont donc propriétaires que des machines nécessaires au travail de la vigne et non de celles destinées à l'entretien des domaines. Des discussions sont actuellement menées avec chacun des vigneronns pour reprendre les machines qu'ils souhaitent vendre. Cependant, il faut savoir que la plupart de nos vigneronns-tâcherons ont leur propre exploitation en parallèle à l'activité à la Ville ; donc, il n'est pas du tout certain qu'ils souhaitent vendre leurs machines. Par ailleurs, il faut savoir que l'ensemble des installations nécessaires à la réception et au pressurage du raisin est également propriété de la Ville de Lausanne et non des cavistes ; il n'y a donc pas d'investissement à prévoir en la matière. De manière générale, la Municipalité est attentive à la situation des vigneronns-tâcherons et des cavistes et fera tout pour réaliser cette transition dans un esprit d'équité pour l'ensemble des partenaires.

Pour répondre à la quatrième question, oui, des investissements sont effectivement nécessaires à la mise en route et doivent être consentis en parallèle au transfert de l'exploitation des domaines. A la vigne, il faudra équiper les domaines de machines d'exploitation puisque, aujourd'hui, chaque vigneron-tâcheron est lui-même équipé et propriétaire de ses machines. Les investissements sont plus limités à la cave. Comme je l'ai dit, ces investissements sont consentis au fur et à mesure de la reprise en charge progressive par la Ville. Le montant total des investissements pour les travaux à la vigne est estimé à environ 200 000 francs par an sur trois ans. L'achat des machines et de l'outillage sera intégré au préavis annuel des autorisations d'achats du SPADOM, entre 2015 et 2017, dans le respect de l'enveloppe octroyée chaque année. Ces machines seront très rapidement rentabilisées grâce à l'internalisation de la marge financière dégagée par la nouvelle organisation.

Pour répondre à la cinquième et à la sixième question, en premier lieu, je tiens à saluer sincèrement le magnifique travail effectué par l'ensemble des vigneronns-tâcherons de la Ville. En effet, les travaux viticoles, de la plantation à la récolte, sont très bien exécutés. Pour preuve, nos vigneronns-tâcherons sont régulièrement primés dans différents concours. Je suis très heureuse de les féliciter à chaque fois pour les différents prix et médailles qu'ils récoltent au nom de la Ville de Lausanne. Je relève en particulier deux médailles d'argent et une médaille de bronze remportées par nos vigneronns lors de la dernière triennale, qui a eu lieu en avril de cette année ; je les en félicite ici, publiquement.

Par ailleurs la qualité du vin est en général excellente ; cela a permis au caviste de vinifier de nombreux vins primés lors de concours nationaux. Soulignons encore que certains vigneronns ont consenti des efforts particuliers qui ont permis notamment la mise en place d'une culture en biodynamie. La nouvelle organisation prévue par la Ville de Lausanne n'a donc aucun lien avec la qualité du travail du personnel actuellement en charge de nos vignes, mais elle s'inscrit dans un contexte global, comme je l'ai dit en introduction, dans un contexte du marché vitivinicole en évolution et en difficulté depuis les années 2000. Face à ce contexte qui change, nous devons nous adapter et prévoir une nouvelle organisation. C'est dans ce cadre que cette nouvelle organisation s'inscrit.

Les avantages de cette nouvelle organisation sont nombreux et se déclinent sur plusieurs niveaux à la vigne, à la cave ou encore au niveau commercial. A la vigne, la nouvelle organisation donnera aux chefs des cultures la maîtrise de l'ensemble des décisions ayant un impact important sur la qualité finale des vins, par exemple le choix de la date des vendanges. Ils pourront également décider la mise en place généralisée de pratiques plus respectueuses de l'environnement, ou en tout cas d'harmoniser de telles pratiques ; aujourd'hui, avec cinq indépendants, il est difficile d'harmoniser ces pratiques, comme la limitation de l'utilisation d'herbicides, les traitements en hélicoptère ou la mise en place de la biodynamie sur l'ensemble des domaines, ce qui est difficile dans le contrat actuel de

vignolage. La nouvelle organisation permettra d'acquérir une maîtrise complète de la production jusqu'à la vente au client et d'homogénéiser les stratégies de production.

A la cave, cela permettra d'accentuer la précision de la vinification ainsi que d'augmenter le travail autour de la vinification. De plus, comme je l'ai bien expliqué, des recettes importantes pourront être internalisées. Commercialement, la modification de l'organisation permettra d'homogénéiser l'image des vignobles de la Ville, ainsi que d'apporter plus de cohérence : harmonisation des prix, harmonisation de la communication et harmonisation de l'accueil dans les domaines. Les domaines étant trop petits pour permettre aux vigneron·s d'avoir un revenu correct, presque l'ensemble de nos vigneron·s-tâcherons a d'autres domaines en exploitation ; cela crée donc une certaine dispersion dans la commercialisation des produits. En termes de ressources humaines également, la nouvelle organisation permettra de mieux gérer l'affectation des ressources entre les différents domaines, les différentes saisons et les différentes régions face à cette petite entreprise qui travaille individuellement et de façon autonome ; cela devrait aussi permettre d'augmenter les échanges au sein des équipes.

D'un point de vue organisationnel et financier, cela doit permettre des synergies, des économies d'échelle et l'internalisation de marges. Enfin, la Ville touchera directement le prix de la prestation des mises en bouteille, qui représente un chiffre d'affaires de plus de 500 000 francs et qui doit permettre d'apporter l'équilibre financier à cette nouvelle organisation. Il est important de savoir que, depuis plusieurs années, de grandes maisons privées, ainsi que plusieurs domaines viticoles institutionnels ont cessé de travailler avec ce contrat de vigneron-tâcheron indépendant et ont mis en place une organisation telle qu'on la prévoit aujourd'hui. La plupart travaillent avec des œnologues et des chefs de cultures à l'interne, et cela avec succès. Il n'y a rien de révolutionnaire dans ce que l'on propose. La nouvelle organisation de la Ville de Lausanne s'inscrit dans cette façon de voir les choses et on est convaincu que le changement de statut des vigneron·s d'entrepreneur indépendant à employé ne modifiera en rien la passion et la force du lien que ceux-ci créeront avec la Ville. Je peux témoigner tous les jours que des employés fonctionnaires de la Ville font preuve d'un très grand engagement et d'une très grande passion pour leur travail au sein de la Ville de Lausanne.

Par ailleurs, il faut savoir que le statut de vigneron-tâcheron, tel que défini par la législation en vigueur aujourd'hui, nécessite des capitaux importants pour démarrer dans un projet. Il faut pouvoir venir avec un capital qui permet d'acheter des machines sur un domaine qui ne leur appartient pas et qui représente une certaine précarité, puisque ce sont des mandats reconduits d'année en année ; il est donc difficile d'obtenir des prêts bancaires pour ceux qui n'ont pas les capitaux à la base. L'ensemble de ces paramètres joue, à notre sens, en faveur d'un statut d'employé, qui sera aujourd'hui plus attractif pour les personnes concernées et qui ne demandera pas de disposer d'un capital au démarrage, que nous estimons à un minimum de 100 000 francs, pour investir dans une situation plus précaire. Nous pensons donc ainsi attirer des personnes motivées et bien formées, qui ne sont pas forcément celles qui ont des capitaux pour investir dans ces achats considérables.

Pour répondre à la septième question, il n'y aura pas de coût supplémentaire. La Ville de Lausanne fait déjà aujourd'hui appel à des consultants pour un montant de l'ordre de 13 000 francs par année. La nouvelle organisation continuera à s'appuyer sur ces consultants spécialisés, sur ce collège de dégustateurs pour un coût équivalent. Peut-être qu'il ira en diminuant avec les nouveaux engagements, mais cela reste dans des montants extrêmement modestes.

Pour répondre à la huitième question, oui, une analyse détaillée de l'impact de la nouvelle organisation sur les dépenses et recettes de l'activité des vignobles sur quatre ans et sur la durée de la mise en place de la nouvelle organisation a été menée avec le concours des spécialistes financiers de la Ville. La nouvelle organisation doit porter ses fruits en termes financiers au fur et à mesure de son aboutissement, et ceci dès la deuxième année, grâce

aux synergies générées. La première année, une légère perte sera absorbée sur le budget 2014 du Service des parcs et domaines, mais largement compensée par la suite. Le projet devrait ainsi développer des impacts financiers pour les comptes de la Ville. Mais vous aurez tout loisir de contrôler mes propos dans le cadre des bouclements successifs des comptes.

Pour répondre à la neuvième question, oui, les nouveaux collaborateurs seront logés sur place et pourront offrir une grande disponibilité pour la vente et l'accueil aux domaines. La nouvelle organisation permettra aussi de développer l'accueil touristique dans les domaines. Avec l'aménagement du temps de travail qui est désormais prévu à la Ville, cela permet une flexibilité des horaires, qui pourront répondre précisément à ces demandes. L'aménagement du temps de travail prévoit le travail le samedi et, si besoin, quelques rares fois pendant l'année, une majoration des heures travaillées le dimanche. De plus, le dimensionnement du nombre de collaborateurs tient compte de l'ensemble des besoins et permettra de répondre aux différents objectifs dans le respect des règlements communaux.

En conclusion, je rappelle que les vigneron-tâcherons actuellement au service de la Ville font un excellent travail qui est régulièrement primé. C'est dans le cadre de l'évolution du marché actuel de la situation vitivinicole que nous mettons en place cette nouvelle structure, qui répond précisément aux besoins actuels et qui se fera dans le cadre des départs naturels à la retraite de nos vigneron actuels. Nous pensons que les nouvelles conditions de travail seront plus intéressantes et offriront une plus grande sécurité de l'emploi ; il n'y aura pas une barrière des possibilités d'investissement en capitaux à la postulation pour cette tâche. Cette nouvelle organisation doit aussi permettre de mieux harmoniser l'organisation de la production de vins de la Ville. Et puis, cela permettra de mieux valoriser l'image de la Ville de Lausanne à travers ses vignobles. Il nous semble que la Ville de Lausanne se tourne ainsi vers l'avenir, tout en s'appuyant sur l'acquis et sur l'héritage laissés par ceux qui ont exploité ces vignes avec passion jusqu'à présent. Je rappelle enfin que cette structure a déjà été mise en place avec succès par des entreprises privées, telles que Schenk ou Cidis, par d'autres communes – Morges, Pully, Berne – ou encore par l'Etat de Vaud, par le Département de l'économie, dirigé par M. Philippe Leuba.

La discussion est ouverte.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Le dernier point a peut-être traité ma question, mais tellement vite que je n'ai pas vraiment saisi les mots de la municipale. Aujourd'hui, les vigneron-tâcherons habitent sur le domaine et profitent des immeubles par convention. Que deviendront ces locaux ? Si j'ai bien compris, les employés de la Ville habiteront sur place, mais à quelles conditions ? Est-ce que le logement leur sera offert ? Quelles sont les conditions ? Et que deviendront les chambres d'hôtes, que je sais bien fréquentées ? Est-ce qu'on emploiera quelqu'un pour cette tâche particulière ?

La Ville est également propriétaire de domaines agricoles. Est-ce que cette philosophie d'internalisation et de fonctionnarisation des employés va s'appliquer aussi aux paysans qui occupent les domaines agricoles, moyennant toujours les mêmes conditions, le départ à la retraite de nos agriculteurs ? Ceci dit, cela peut être intéressant dans le sens d'une agriculture de proximité en faveur de la Ville et des agriculteurs qui travailleraient pour nourrir la Ville et pas pour nourrir le pays. Cela m'intrigue un peu ; j'aimerais savoir si des réflexions sont en cours dans ce domaine particulier.

M. Henri Klunge (PLR) : – M^{me} la municipale est un peu critique avec les vins de la Ville. J'ai moins de 50 ans et j'ai toujours eu un très grand respect pour les vins de la Ville, de même que mon entourage, qui a aussi moins de 50 ans.

Je salue la volonté de la Municipalité de renouveler sa gamme ; c'est une très bonne chose. Mais je me pose quand même des questions quand on parle d'investissements qui seront moins importants. En cave, par exemple, une bonne machine de mise en bouteille coûte environ 350 000 francs ; pour la rentabiliser, il faut faire environ 800 000 bouteilles par

année, mais la Ville de Lausanne produit environ 400 000 bouteilles par année. De plus, pour faire toutes les spécialités que la Ville fait, il faut beaucoup de petites cuves, ce qui n'est pas le cas actuellement des caves de la Ville.

En ce qui concerne les investissements dans les vignes, j'ai aussi l'impression que la Commune ne réalise pas que pour faire des vignes avec les espacements qu'elle a, il faut des tracteurs très spéciaux, qui coûtent plus cher qu'un tracteur standard ; les pièces pour les réparer sont aussi plus chères. J'ai l'impression qu'on n'a pas pris en compte le petit matériel dont on a besoin.

Par rapport à la qualité des vins, je remarque que les spécialistes de la branche, comme la lettre aux lecteurs de Jean-Pierre Chollet, montrent qu'ils doutent que les vins puissent devenir aussi bons ou meilleurs en changeant les cavistes aussi rapidement. Evidemment, c'est un peu pervers de mettre l'achat des machines dans un autre compte que celui des Parcs et domaines, ce qui va effectivement réduire largement les coûts de cette opération.

M. Jacques Pernet (PLR) : – M^{me} la municipale a parlé d'œnotourisme. C'est un mot important, qui est très à la mode. M^{me} la municipale l'a souligné, il est soutenu assez massivement par le Canton. Mais, le tourisme de loisirs – l'œnotourisme est du tourisme de loisirs – implique un travail le week-end ; vous l'avez partiellement souligné, mais pas assez à mon sens. Il faut travailler le week-end et également les week-ends prolongés, comme l'Ascension, Pentecôte, etc. Il est nécessaire d'en tenir compte si l'on veut vraiment développer l'œnotourisme, qui est une manne importante pour le futur de ces régions et de cette économie.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Tout d'abord, je remercie la Municipalité pour ses réponses très détaillées à mon interpellation. Je crois que tous les interpellateurs sont heureux ce soir d'avoir entendu que vous étiez attentive à ce que la transition se passe bien et à ce que la fin des contrats avec les vigneron-tâcherons se fasse de manière correcte, et non abrupte, contrairement à certains bruits que nous avons pu entendre. Tant mieux. Et tant mieux aussi si la Ville s'enorgueillit d'avoir des vigneron de qualité.

J'aurais voulu poser une question ; mon collègue Trezzini et M. Pernet sont revenus sur un point, soit ce statut d'employés communaux. Certaines questions se poseront en lien avec cette activité un peu différente de celles d'employés communaux ; je pense notamment à certaines plages horaires. Est-ce qu'une modification du Règlement du personnel de l'Administration communale pourrait être nécessaire dans ce cadre ?

Vous nous avez dit, madame la municipale, qu'il n'était pas envisageable de racheter certaines des machines, parce que les vigneron souhaitaient les garder, étant donné qu'ils avaient d'autres domaines. S'agit-il des mêmes vigneron qui entendent partir à la retraite ? Auquel cas c'est une vraie question de compréhension ; je n'ai pas d'intention cachée. Mais est-ce qu'ils ne vendent pas leurs machines pour les garder pour eux alors qu'ils arrêtent leur activité ? J'ai un peu de peine à comprendre.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – J'ai une petite remarque concernant ce que vient de dire M. Mathieu Blanc. Je ne pense pas qu'il faut changer le Règlement du personnel de l'Administration communale pour intégrer les employés des vignes de la Ville. Au contraire, si ces employés travaillent à la Ville, ils pourront, s'ils le souhaitent, s'organiser syndicalement pour veiller à ce que la Municipalité n'abuse pas avec les heures supplémentaires et leur offre de bonnes conditions de travail, comme le reste des employés de la Ville. Mais je ne pense pas que c'est l'intention de la Municipalité, d'après ce que j'ai entendu, de créer une condition différente de celle du reste des employés de la Ville.

M. Gilles Meystre (PLR) : – Je constate que la municipale fait état d'investissements lourds, qui sont nécessaires, d'un travail difficile, d'horaires de nuit et d'horaires de week-end. Ce sont des points communs entre les vigneron-tâcherons et les restaurateurs, respectivement les petits commerçants de la place de la Riponne. A l'heure actuelle, je m'interroge sur l'opportunité de déposer un postulat ou une motion visant à fonctionnariser

tous ces commerçants. Peut-être que cela permettrait d'améliorer le dialogue entre la Ville et ces commerçants.

M^{me} Florence Germond, municipale, finances et patrimoine vert : – Je ne répondrai pas aux provocations de M. Meystre, ni à la page de pub de M. Oppikofer. Je vais essayer de traiter les questions qui ont été posées, mais rapidement.

Oui, les personnes qui seront engagées pour s'occuper des vignes de la Ville de Lausanne habiteront sur les domaines. Concernant les chambres d'hôtes, le projet ne touche pas cette offre ; les personnes qui s'occupent de nos chambres d'hôtes ont souvent des contrats séparés et indépendants des contrats de vigneron-tâcherons, en tout cas sur certains domaines. Pour les chambres d'hôtes, on en reste au système actuel.

Pour les domaines agricoles, on aura le loisir d'en parler d'ici la fin de l'année avec le préavis sur l'avenir de Rovéréaz. En tout cas, l'orientation de la Municipalité n'est pas celle qui privilégierait le même type d'organisation que ce qui vous est proposé pour les vignobles. Nous ne sommes pas dans la même situation et nous souhaitons continuer à travailler avec le même statut pour les personnes en charges des domaines agricoles.

Par rapport à l'intervention de M. Klunge, mes propos ne concernaient pas le public cible qui connaît bien les vins de la Ville, ni une estimation personnelle ; il s'agit simplement d'une étude de marché qui a été faite pour savoir si des personnes de moins de 50 ans connaissaient les vins de la Ville. Nous nous sommes rendus compte que les personnes de moins de 50 ans connaissent beaucoup moins bien les vins de la Ville que la génération des plus de 50 ans. C'est un constat d'une étude de marché, mais pas une appréciation personnelle de ma part.

Concernant les questions posées à propos des machines, j'ai tous les chiffres pour celles qui sont liées aux travaux de cave ; pour cette année, il est nécessaire d'acquérir deux véhicules pour un total de 40 000 francs et, l'année prochaine, il sera nécessaire d'acquérir une encartonneuse pour 20 000 francs, une étiqueteuse pour 15 000 francs et un groupe de mise pour 150 000 francs. Nous sommes donc sensiblement en dessous des montants évoqués allant au-delà de plus de 300 000 francs. Comme je l'ai dit, ces achats se feront dans le cadre des dotations annuelles budgétaires.

Sur les questions liées aux ressources humaines, je partage l'analyse qui a été faite : le Règlement du personnel de l'Administration communale répond aux besoins des postes que nous allons créer comme employés des vignes et à la vinification ; le RPAC permet de couvrir tous les travaux spécifiques qu'ils seront amenés à faire. Je rappelle que les fonctionnaires de la Ville ont des fonctions multiples, de loin pas tous des collaborateurs dans des bureaux de 8 h à 18 h, les missions de la Ville sont également effectuées par de nombreux corps de métiers à horaires spécifiques comme ceux qui travaillent dans nos usines 7 jours sur 7, 365 jours par année, sur les routes à déneiger, à ramasser les déchets le week-end, etc.

Concernant la question de M. Blanc sur les machines nécessaires, nous sommes totalement ouverts à racheter cas échéant les machines actuelles ; ce serait même une bonne affaire pour la Ville et nous entrons en matière si c'est le souhait des vignerons actuels. C'est clair que nous ferons un effort et si cela devait mal se passer, je suis évidemment à disposition pour toute discussion. Par contre, à notre connaissance, certains vignerons vont vraisemblablement continuer à travailler en indépendant après leur retraite ; ils seront donc intéressés à garder leurs machines. C'est en tout cas l'information que nous avons à ce stade, mais je m'engage, le cas échéant, à tout mettre en place pour trouver un accord pour racheter les machines des vignerons qui le souhaiteraient.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – M^{me} la municipale n'a pas répondu à ma question : quelles sont les conditions pour ces employés de la Ville, qui sont devenus des vignerons-tâcherons salariés, puisqu'ils habitent toujours sur le domaine ? On ne sait pas quelles sont les conditions. Il me semble qu'on n'a pas fait de grands changements, à part

les salarié. Je comprends aussi ces questions d'attractivité pour les jeunes, mais j'aimerais savoir à quelles conditions. Est-ce qu'ils ont les appartements gratuits ? Ou est-ce qu'il y a des loyers ? Est-ce qu'ils sont en fonction des surfaces louées, ou est-ce que ce sont des loyers de complaisance ? J'aimerais avoir des réponses à ces questions qui me semblent importantes.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Merci pour votre question. Excusez-moi de ne pas avoir répondu spécifiquement. Il n'y aura évidemment aucun loyer de complaisance. Je ne peux pas vous donner les loyers actuels, car je ne les ai pas en tête. Et il n'y aura pas non plus de salaire de complaisance. Ces personnes seront engagées dans les grilles salariales de la Ville. Nous avons déjà une œnologue et nous avons déjà des ouvriers à la Ville. Ils seront donc engagés dans la grille salariale et ils habiteront dans les domaines à un tarif qui sera fixé ; ce sera un loyer admissible et correct. Je pourrai vous tenir au courant, mais je n'ai pas ces chiffres maintenant. La Commission des finances pourra analyser ces loyers, mais je peux vous assurer que les choses seront faites dans les règles de l'art.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts : « La Municipalité veut "fonctionnariser" les vignobles de la Ville : dans quel intérêt ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La présidente : – Nous allons passer à l'interpellation urgente d'Henri Klunge et consorts : « Le mondial de foot à l'air libre ». (*M. Tétaz précise à la présidente qu'il n'y a plus le quorum.*) Nous n'allons pas passer à cette discussion puisque tout le monde enlève sa carte et plus personne n'a envie de participer à cette discussion. Nous n'allégerons pas l'ordre du jour la semaine prochaine. Je vous souhaite une bonne soirée et une bonne rentrée à toutes et à tous.

La séance est levée à 22 h 50.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16